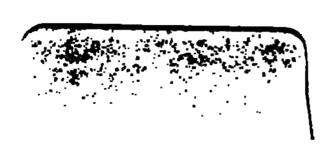


OEUVRES

DE

M. DE BONALD.

TOME XIII.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR,

QUI SE TROUVENT A LA MÊME LIBRAIRIE.

ESSAI ANALYTIQUE sur les lois naturelles de l'ordre social, ou du pouvoir, du ministre et du sujet dans la société; 4e édition; 1 vol. in-8o.

LÉGISLATION PRIMITIVE, considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison; suivie de plusieurs Traités et Discours politiques; 3e édition; 3 vol. in-8o.

DIVORCE (du) considéré au XIXe siècle, relativement à l'état domestique et à l'état public de société; 4e édition; 1 vol. in-8o. Paris, 1839.

PENSÉES DIVERSES et Opinions politiques; 2 vol. in-8o.

RECHERCHES PHILOSOPHIQUES sur les premiers objets des connoissances morales; 3e édition; 2 vol. in-8o. Paris, 1838.

MÉLANGES LITTÉRAIRES, POLITIQUES ET PHILOSOPHIQUES, nouvelle édition; augmentée des Observations sur l'ouvrage de madame de Staël, intitulé: *Considérations sur les principaux événemens de la révolution française*; 2 vol. in-8o.

DÉMONSTRATION PHILOSOPHIQUE DU PRINCIPE CONSTITUTIF DE LA SOCIÉTÉ, suivie de Méditations politiques tirées de l'Evangile; 2e édition; 1 vol. in-8o.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

Vol.

THÉORIE

DU POUVOIR

POLITIQUE ET RELIGIEUX

DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE,

DÉMONTRÉE PAR LE RAISONNEMENT ET PAR L'HISTOIRE;

PAR

M. LE VICOMTE DE BONALD.

Si le Législateur, se trompant dans son objet, établit un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, l'Etat ne cessera d'être agité jusqu'à ce que ce principe soit détruit ou changé, et que l'invincible *Nature* ait repris son empire.

CONTRAT SOCIAL, l. II. c. II.

TOME I.

PREMIÈRE PARTIE.

CONTENANT

LA THÉORIE DU POUVOIR POLITIQUE.

PARIS.

LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,

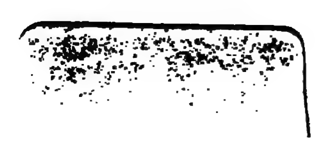
IMPRIMEURS DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE ET DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE,

Rue Cassette, 29, près Saint-Sulpice.

1843.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

La *Théorie du Pouvoir* fut le premier ouvrage de M. de Bonald. Elle commença sa haute renommée d'écrivain politique; et, malgré la modestie de l'auteur qui sembloit l'avoir condamnée à l'oubli, elle sera toujours auprès de la postérité un de ses plus brillans titres de gloire. Cet ouvrage, quoiqu'il ait paru à Constance en 1796, peut être regardé comme inédit, et sera une sorte de nouveauté pour la plupart des lecteurs. Nous l'imprimons sans aucun changement. Saisi sous le Directoire par la police, il fut mis au pilon, et il n'en échappa qu'un très-petit nombre d'exemplaires envoyés par M. de Bonald à ses amis. Laharpe et M. de Chateaubriand, qui l'avoient reçu, en firent les plus grands éloges. Necker, qui devoit y trouver la condamnation de plusieurs de ses principes et opinions favorites, y reconnoissoit le mérite d'un grand nombre d'idées, d'une immensité de connoissances, et d'une opinion toujours indépendante. Tout en jugeant plusieurs propositions susceptibles de controverse, c'est surtout dans



bases éternelles de sainteté, de justice et de vérité. M. de Chateaubriand, au moment qu'il composoit sa Préface, s'étoit rapproché, peut-être à son insu, de quelques écrivains dont il avoit auparavant réfuté les erreurs avec une force entraînante de logique et d'éloquence. M. de Bonald, lui, n'a jamais professé la maxime, que le siècle a changé et que tout doit changer avec le siècle. Est-ce pour cela que son ouvrage ressemble aux pyramides? Dans ce cas, nous pensons qu'il seroit de quelque utilité pour avertir le navigateur de ne point voguer sur une mer inconnue, sans gouvernail, sans boussole, et d'avoir sans cesse les yeux fixés sur le point immobile d'où brille pour lui la lumière du salut.

C'est donc avec confiance que nous offrons au public un livre si fécond en bonnes doctrines, si riche de raisonnemens concluans, plein de pensées spirituelles et profondes, exposées souvent avec une verve de jeunesse et un rare bonheur d'expression. Parmi les plus belles pages de M. de Bonald, il faudra toujours compter celles de la *Théorie du pouvoir;* et entre autres, le chapitre sur Jésus-Christ, cité dans presque tous nos Cours de littérature, est un des plus admirables morceaux de la langue française.

OEUVRES

DE

M. DE BONALD.

TOME XIII.

sont *nécessaires* dans l'acception métaphysique de cette expression, c'est-à-dire, qu'elles *ne pourroient être autres qu'elles ne sont, sans choquer la nature des êtres qui composent chaque société :* ainsi toute société religieuse ou politique, qui n'est pas encore parvenue à sa *constitution* naturelle, tend nécessairement à y parvenir ; toute société religieuse ou politique, que les passions de l'homme ont écartée de sa constitution naturelle, tend nécessairement à y revenir. Cette tendance contrariée par les passions de l'homme, ce combat entre l'homme et la nature, pour constituer la société, est la seule cause des troubles qui se manifestent au sein des sociétés religieuses et politiques. La force, l'indépendance, le perfectionnement en tout genre, sont, dans la société religieuse et politique, les fruits *nécessaires* de la constitution ; la foiblesse, la dépendance, la détérioration religieuse et politique sont l'infaillible partage des sociétés non constituées. Une société religieuse non constituée n'est qu'une forme extérieure de religion ; une société politique non constituée n'est qu'une forme extérieure de gouvernement ; et, à proprement parler, des sociétés non constituées ne méritent pas plus le nom de *société,* qu'un corps qui ne seroit pas pesant ne mériteroit le nom de corps. *Si je n'ai pas démontré ces vérités, d'autres les démontreront, parce que le temps et les événemens ont mûri ces vérités ; parce que la conservation de la société civile dé-*

pend aujourd'hui de leur manifestation, et que l'agitation intestine, qu'il n'est que trop aisé d'apercevoir dans la société générale, n'est autre chose que les efforts qu'elle fait pour enfanter des vérités essentielles à son existence.

Tel est le sujet et presque l'analyse de cet ouvrage. Je cours, en l'annonçant, le risque d'éveiller des préventions défavorables; mais je veux convaincre mon lecteur, et non pas le surprendre.

J'ai donc traité de la constitution de la société politique, et de la constitution de la société religieuse.

J'ai commencé par la constitution politique, parce que la société est nécessairement société politique ou extérieure avant d'être société religieuse.

Non-seulement ce n'est pas à l'homme à constituer la société, mais c'est à la société à constituer l'homme, je veux dire à le former par l'éducation sociale; et j'ai traité de l'éducation sociale.

L'homme n'existe que pour la société, et la société ne le forme que pour elle : il doit donc employer au service de la société tout ce qu'il a reçu de la nature et tout ce qu'il a reçu de la société, tout ce qu'il est et tout ce qu'il a. Servir la société, c'est *l'administrer* suivant la force de cette expression, ou exercer une fonction dans une partie quelconque de son administration; et j'ai traité de l'administration sociale ou publique et de ses différentes parties.

J'ai donc traité de la constitution politique, de l'éducation sociale, de l'administration publique;

c'est-à-dire, que j'ai traité le sujet le plus vaste et le plus important de tous ceux que l'homme peut soumettre à ses méditations. Que sont en effet toutes les sciences auprès de la science de la société? et qu'est l'univers lui-même, si on le compare à l'homme?

Après avoir établi les principes de la constitution des sociétés en général, et en avoir fait l'application à la constitution de la société politique, j'ose les appliquer à la constitution de la société religieuse; en développant ces principes, sous des rapports moraux ou religieux, je suis pas à pas l'ordre et la marche que j'ai suivis en les développant sous les rapports politiques. Je parviens donc à des résultats absolument semblables; et cela doit être : car la société civile, réunion d'êtres à la fois intelligens et physiques, est un tout composé de deux parties absolument semblables, puisqu'elles sont composées des mêmes élémens, et que la seule différence qui existe entre elles consiste dans le rapport différent sous lequel chacune de ces parties considère les élémens ou les êtres dont elle est composée; élémens ou êtres que l'une de ces parties, qui est la société politique, considère comme *physiques et intelligens,* et que l'autre partie, qui est la société religieuse, considère comme *intelligens et physiques*.

J'ai donc considéré la société politique sous ses rapports intérieurs ou religieux, et la société religieuse sous ses rapports extérieurs ou politiques.

J'ai dit qu'il existoit une et une seule constitution

de société politique, une et une seule constitution de société religieuse; j'ai dit que l'existence de la société civile dépendoit de la démonstration de cette vérité : je vais plus loin, et j'ose dire que l'instant où cette vérité sera démontrée sera l'époque d'une révolution dans la société civile; car, à commencer par l'Evangile, et à finir par le *Contrat social*, toutes les révolutions qui ont changé, en bien ou en mal, l'état de la société générale, n'ont eu d'autre cause que la manifestation de grandes vérités, ou la propagation de grandes erreurs.

Mais pourquoi des vérités si importantes au bonheur de la société sont-elles restées jusqu'à présent ensevelies sous un prodigieux amas d'erreurs? Si leur démonstration est *nécessaire,* pourquoi leur manifestation est-elle si tardive? Dans les sciences qui ont pour objet la quantité, l'étendue, le mouvement, les propriétés enfin de la matière, l'homme a fait des progrès étonnans; et dans sa propre science, et dans la science de la société politique, il en est encore aux élémens et presque à l'ignorance du premier âge! Ne cherchons pas hors de l'homme la cause de cette contradiction.

Dans les découvertes que l'homme a faites dans le monde physique, il n'a eu à combattre ou à persuader que ses sens; et les sens cèdent à la force de l'expérience ou à l'ascendant de la raison.

Mais, dans ses recherches sur le monde intellec-

tuel, sur sa propre nature, et sur la nature des sociétés dont il est membre, l'homme a à combattre ou à convaincre ses passions; et les passions ne cèdent qu'à la force, et elles bravent toute autre autorité et jusqu'à celle de l'évidence.

Aussi dans le monde physique, l'homme a surpris à la nature, des secrets qu'elle sembloit vouloir dérober à sa curiosité; et, dans le monde moral, il repousse la nature qui s'obstine à lui offrir des connoissances utiles à son bonheur.

S'il a découvert les propriétés de ce fluide dans lequel il est plongé et sans lequel il ne peut vivre, c'est malgré ses sens et le sur le témoignage de sa raison, qu'il a attribué un corps à ce qu'il ne pouvoit saisir, l'étendue à ce qu'il ne pouvoit apercevoir, la figure à ce qu'il ne pouvoit borner, toutes les propriétés de la matière à ce qui lui paroît participer des qualités des esprits.

Si, embrassant l'espace dans ses hardies conceptions, il a observé ces corps immenses qui roulent au-dessus de sa tête, s'il a calculé leurs distances, évalué leurs masses, tracé leur orbite, comparé leurs vitesses, prédit leur retour, il a imposé silence à ses sens; et, malgré leur rapport, il a, sur le témoignage de sa raison, distribué entre ces corps le mouvement et le repos, deviné, expliqué les lois de leur action réciproque, distingué, dans ce prodigieux éloignement, la réalité des apparences; et la raison elle-même ébran-

lée par les sens n'a fléchi qu'en murmurant sous la puissance du génie et l'évidence du calcul.

Mais lorsque, rentrant en soi-même et méditant sur la société politique, source de tous les biens et de tous les maux de l'espèce humaine, l'homme veut en étudier la nature, en déterminer les lois, les passions alarmées sur les conséquences viennent obscurcir les principes, et détournent la raison dans leurs sentiers, de peur qu'elle ne suive la nature dans ses voies.

Si l'homme veut s'élever, à l'aide de la nature, jusqu'à la croyance d'un être suprême, créateur du monde, père du genre humain, législateur de l'univers, l'orgueil n'en révoque en doute l'existence que pour ne pas obéir à ses lois. C'est moins la vérité spéculative, que les conséquences pratiques qui l'effraient; et l'homme égaré par l'orgueil repousse la nature, ferme les yeux à la lumière, et abandonne la pensée consolante et sublime d'un Etre protecteur, pour se livrer à l'idée absurde et *désolante* d'une inflexible fatalité.

Si, révélant à la pensée le mystère de ce nœud invisible et puissant, qui, dans la société politique, de toutes les *volontés* ne fait qu'une *volonté*, de tous les *pouvoirs* ne fait qu'un *pouvoir*, de toutes les *forces* ne fait qu'une *force*, de tous les *hommes* ne fait qu'un *homme*, la nature lui présente cette idée de l'*unité*, si grande parce qu'elle est si simple; si elle lui montre dans l'homme moral *unité* de volonté,

dans l'homme physique *unité* d'action, dans l'univers *unité* de plan; si elle lui fait voir dans l'*unité* le principe de l'ordre, dans l'*unité* le secret du *beau*: l'ambition déçue de ses espérances s'indigne contre la barrière que la nature veut opposer à ses desseins, et l'homme, entraîné par l'ambition, rejette les inspirations de la nature; et, s'éloignant de l'idée simple et vraie de l'*unité* et de l'*indivisibilité* du *pouvoir*, se perd dans les combinaisons laborieuses de la division et de l'équilibre des *pouvoirs*.

C'est donc sur une fatalité aveugle, sur une division sans terme ou un équilibre incertain de *pouvoirs*, que l'homme élève, malgré la nature, à l'aide de l'orgueil et de l'ambition, l'édifice de la société.

Mais l'ouvrage se ressent du peu de solidité des bases et de la folie des ouvriers. L'architecte lui-même ne peut se reconnoître dans ce désordre; il prend des opinions pour des principes, et des raisonnemens pour des conséquences; il a *imaginé* une société, il *imagine* l'homme, et ne reconnoît plus ni l'homme, ni la société. Aussi des hommes extraordinaires lui paroissent des hommes vertueux, et des sociétés célèbres lui semblent des sociétés heureuses. Cependant cet ouvrage ruineux croule de toutes parts; les passions l'ont élevé, les passions le détruisent; et l'homme, qui s'obstine en vain à le soutenir, *multiplie*, pour en retarder la chute, *des étais dont la multitude démontre l'inutilité*. (*Contrat social.*) Alors, fatigué de ses efforts impuissans, fati-

gué de ses propres erreurs, lorsqu'il voit tout dans la nature obéir à des lois constantes, il doute s'il y a, pour les sociétés, d'autres lois que le hasard ; il en vient jusqu'à douter que la société soit dans la nature de l'homme.

Mais, si la société n'est pas dans la nature de l'homme, pourquoi y a-t-il des sociétés? La société existe : elle est donc dans la nature de l'homme ; les lois de son existence sont donc *nécessaires*, comme la nature de l'homme. Constituée comme l'homme, elle a comme lui l'existence pour objet, et elle doit par sa nature tendre à sa conservation, à sa perfection, parce que l'homme par sa nature tend à l'existence et au bonheur.

Telles étoient mes pensées, et j'ai osé chercher les lois fondamentales de l'existence des sociétés, et lorsque j'ai cru les avoir découvertes, j'ai interrogé la nature sur leurs motifs et le temps sur leurs effets.

Occupé des devoirs sacrés que la nature m'impose, livré à des inquiétudes de plus d'un genre, dénué de livres et de secours, je n'ai pu donner à cet ouvrage la perfection dont il étoit peut-être susceptible, et je sens combien je suis resté au-dessous de mon sujet : mais j'ai posé quelques bases, j'ai rassemblé quelques matériaux que des mains plus habiles sauront mettre en œuvre. J'appelle sur ces grands objets l'attention de ces écrivains distingués qui ont fui sur une terre étrangère, autant pour conserver l'indépendance de leurs opinions, que pour

assurer la liberté de leurs personnes, et de ceux qui, restés en France, ont échappé aux dangers de leur célébrité et aux dangers plus grands de leur silence.

C'est à eux de réparer les torts des lettres envers l'humanité, et de rappeler à sa destination primitive cet art sublime d'embellir la vertu, de flétrir le vice, d'épurer les mœurs, de faire aimer les lois.

Je n'ai pu établir des principes sans renverser des opinions, mais j'ai discuté les opinions sans attaquer les personnes; et l'on remarquera peut-être que je ne me suis pas permis de nommer un seul homme vivant, lorsque je n'ai pu en parler avantageusement. Il n'y a que trop de sujets de haine; et c'est bien assez, c'est trop, peut-être, pour son repos d'avoir raison contre les opinions, sans y joindre gratuitement des torts envers les personnes.

Je n'ai pu non plus faire l'éloge de certaines formes de gouvernement, sans faire la censure de quelques autres; c'est la faute des principes, et non la mienne : car je fais profession de respecter tous les gouvernemens *établis*, hors le gouvernement *révolutionnaire*.

Toutes les vérités sont utiles aux hommes, nous crioient des charlatans en nous débitant des erreurs, et ils avoient raison : *c'est une preuve que ce qu'ils vous disent n'est pas la vérité*, nous crioit un fou en débitant des erreurs encore plus dangereuses, et il avoit raison aussi. Je dis donc des vérités, car ce que je dis est utile à l'homme et à la société. *Toutes*

les vérités sont utiles aux hommes : la maxime est essentiellement vraie, et la raison en est évidente, c'est que *tout ce qui est utile aux hommes est une vérité.*

J'ai dit des vérités sévères; mais je n'ai pas dit des vérités hardies, parce que je n'ai pas eu besoin d'effort sur moi-même pour dire la vérité. Il est dans la nature des choses, que l'erreur soit honteuse et timide, et que la vérité soit haute et fière; et trop long-temps, en Europe, on a vu le contraire. Un avantage qui résultera de la révolution française sera de remettre l'erreur à sa place, et de rétablir la vérité dans ses droits.

Ces vérités, je les publie donc hautement, et je porte à tous les politiques, même à tous les *législateurs*, le défi de les combattre, sans nier Dieu, sans nier l'homme.

Je dois prévenir quelques observations ou quelques reproches.

On trouvera peut-être que j'aurois dû placer la Théorie du *pouvoir* religieux dans la seconde partie de l'ouvrage, et immédiatement après la Théorie du *pouvoir* politique; mais, 1° il étoit naturel que le traité de l'éducation et celui de l'administration suivissent immédiatement la Théorie du *pouvoir* politique, puisque je ne considérois l'éducation et l'administration que relativement à la société politique. 2° Il m'a paru qu'en traitant de l'éducation de l'homme et de l'administration des États, j'avois oc-

casion de ramener mon lecteur sur les principes des sociétés en général, principes déjà posés dans la Théorie de la société politique, mais qui ne pouvoient être assez développés pour en rendre plus sensible l'application que j'en voulois faire à la société religieuse (1).

Quoique l'éducation sociale et l'administration publique, telles que je les considère, paroissent ne convenir qu'à la France; avec un peu d'attention, il est aisé de voir qu'elles peuvent convenir à toutes les sociétés *constituées* : car, si l'homme naît partout le même, la même constitution politique et religieuse doit convenir à toutes les sociétés, la même éducation à tous les hommes, la même administration à tous les Etats.

J'ai beaucoup cité Montesquieu et J. J. Rousseau. Comment, en effet, écrire sur la politique sans citer l'*Esprit des lois* et le *Contrat social*, qu'on peut regarder comme l'extrait de toute la politique ancienne et moderne? Mais je combats l'*Esprit des lois*, 1° parce que son auteur ne cherche que le motif ou l'*esprit* de ce qui est, et non les principes de ce qui doit être; 2° parce qu'au lieu d'attribuer aux

(1) L'Auteur avoit d'abord résolu de faire de *la Théorie de l'Education sociale*, et de celle *de l'Administration publique*, la seconde partie de l'Ouvrage, et de les placer avant la *Théorie du pouvoir religieux*; mais après de nouvelles réflexions, il a préféré suivre l'ordre naturel des matières, et il a placé la *Théorie du pouvoir religieux* ou de la Religion, immédiatement après la *Théorie du pouvoir politique*, ou du Gouvernement



passions de l'homme la cause des différences qu'il aperçoit dans la législation religieuse et politique des sociétés, il la rejette sur l'influence des divers climats; et qu'un ouvrage duquel il résulte, malgré quelques précautions oratoires et quelques phrases équivoques, que la latitude décide de la religion et du gouvernement, est un ouvrage anti-religieux et anti-politique, un ouvrage anti-social. Aussi, loin de pouvoir fonder ce système de l'influence des climats, décrié aujourd'hui même chez les philosophes, sur l'histoire approfondie et développée des sociétés, cet auteur est réduit trop souvent à l'étayer par des épigrammes et des anecdotes. Tous ces reproches lui ont été faits depuis long-temps, mais l'esprit de parti étouffoit la voix de la raison : aussi, malgré les éloges que la philosophie lui a prodigués, des écrivains distingués, et M. Delolme entre autres, dans un ouvrage estimé sur la constitution d'Angleterre, avouent qu'il nous manque encore un ouvrage qui remonte aux premiers principes des sociétés, et qui en lie le développement à leur histoire et à la connoissance de l'homme.

Je combats le *Contrat social*, parce que son auteur ne rencontre quelques principes que pour les abandonner aussitôt, ne raisonne que pour s'en écarter davantage, ne conclut que pour les contredire formellement; parce qu'il sacrifie sans cesse la société à l'homme, l'histoire à ses opinions, et l'univers entier à Genève; parce que, après avoir édifié

avec effort un système de gouvernement pour un Etat d'une lieue d'étendue, désolant politique, il le termine par témoigner ses craintes que sa théorie ne soit impraticable ; et qu'il ne traîne son lecteur sur les combinaisons laborieuses du gouvernement populaire, que pour le laisser sans guide, dans l'obscurité, entre la haine des hommes et le mépris des gouvernemens (1). On remarquera que ces deux écrivains sont opposés l'un à l'autre aussi souvent que je le suis moi-même à chacun d'eux, et qu'ils se réunissent presque toujours pour appuyer mes principes et presque jamais pour les combattre.

On remarquera aussi que je les mets volontiers l'un et l'autre à ma place lorsqu'ils s'accordent avec mes principes, parce que, si ces écrivains célèbres n'ont pas su se préserver de l'erreur, ils ont aperçu de grandes vérités et les ont exprimées avec énergie.

On me reprochera des longueurs, des redites..., une méthode sèche et didactique... : il m'eût été peut-être aisé de resserrer mon sujet, et possible de l'orner ; mais je n'ai eu qu'un objet devant les yeux ; la crainte d'échapper à l'attention du lecteur par une briéveté déplacée, ou la crainte de la distraire par des ornemens superflus.

(1) Un des animaux féroces de la ménagerie du tyran de la France, le dévastateur d'Arras, de Cambrai, le trop fameux *Lebon* ex-professeur, supplicié à Amiens en décembre 1795, laissa échapper dans son interrogatoire, devant la Convention, ces paroles remarquables : *Ce terrible J. J. m'a perdu avec ses principes.*

Le lecteur trouvera dans quelques endroits de cet ouvrage une multiplicité, fatigante peut-être, d'oppositions et d'antithèses : c'est un inconvénient particulier au sujet que je traite. L'antithèse n'est dans les mots que parce que l'opposition est dans les choses. Placé entre la *volonté* générale de la société, et la *volonté* particulière de l'homme ; c'est-à-dire, entre la constitution de l'homme social ou perfectionné, et les institutions de l'homme dépravé ou de ses passions, je me trouve constamment entre deux extrêmes, je marche toujours entre l'être et le néant.

Je dois repousser un reproche plus sérieux. Des personnes de beaucoup d'esprit et de mérite, effrayées de l'abus qu'on a fait de nos jours, dans les matières politiques, de quelques propositions générales, sont disposées à improuver toute exposition théorique des principes fondamentaux des sociétés ; elles réduisent toute la science du gouvernement à une administration vigilante et ferme, et semblent craindre que les vérités politiques et peut-être religieuses, les plus utiles à l'ordre social, s'évanouissent dans une discussion approfondie. Elles qualifient d'*abstraction* tout ce qui n'est pas de *pratique*, parce que, disent-elles, un système politique fondé sur des raisonnemens peut être détruit par d'autres raisonnemens.

C'est le piége le plus adroit et le plus dangereux que la philosophie ait pu tendre à la société.

C'est cette erreur qui a perdu la France, et qui perdroit toutes les sociétés, parce que le gouvernement *qui se croit un abus*, et qui craint de voir s'écrouler dans un examen approfondi les bases sur lesquelles il repose, sera, par timidité, foible ou oppresseur; et le sujet persuadé que l'autorité à laquelle il est soumis, ne peut être justifiée par aucune raison solide, ni les principes sur lesquels elle se fonde, résister à une discussion sérieuse, obéira sans affection, en attendant qu'il puisse secouer le joug. *L'ignorance n'est bonne à rien*, dit l'abbé Fleury, *et je ne sais où se trouve cette prétendue simplicité qui conserve la vertu. Ce que je sais, c'est que dans les siècles les plus ténébreux, et chez les nations les plus ignorantes, on voyoit régner les vices les plus abominables*. Ce que ce judicieux auteur disoit de la religion convient parfaitement à la politique; et il n'y a qu'à jeter les yeux sur ce qui se passe en Europe, pour se convaincre qu'elle est aujourd'hui aussi peu avancée dans les connoissances des vrais principes de la société politique, que les Barbares l'étoient peu au troisième siècle dans la connoissance des vrais principes de la religion. Il faut se faire des idées justes des choses, et de ce qu'on doit entendre par des *abstractions*.

Une abstraction est une opération par laquelle l'esprit sépare les qualités ou accidens, des sujets, pour en former un être idéal qu'il soumet à ses méditations; ainsi la blancheur, l'étendue, l'acidité sont

des abstractions. Mais il faut observer que l'esprit ne peut s'arrêter sur ces abstractions, sans que l'imagination ne replace pour ainsi dire les accidens dans les sujets, et qu'elle ne fasse l'application de la blancheur, de l'acidité, ou de l'étendue, à quelque chose de blanc, d'acide ou d'étendu; car, si elle ne pouvoit faire cette application, l'abstraction supposée ne seroit rien.

Ainsi une proposition *abstraite* est une proposition générale dont la vérité doit être démontrée par une application particulière. Lorsque je dis : *Si à un nombre pair, j'ajoute un nombre pair, la somme totale sera un nombre pair*, j'énonce une proposition générale ou *abstraite;* mais, si je veux en prouver la vérité à mon élève, j'en fais une application particulière, en lui faisant observer que quatre et quatre font huit, que six et six font douze. Les propositions algébriques sont des vérités *abstraites*, qui deviennent évidentes par leur application à des problèmes d'arithmétique, de géométrie ou de mécanique. On peut dire que l'existence de Dieu est une vérité *abstraite*, dont la création des êtres extérieurs est, à l'égard de l'homme, l'application et la preuve.

Les propositions générales ou *abstraites* qui ont rapport à la société, c'est-à-dire à l'homme, ne peuvent recevoir d'application que de l'histoire, ou des actions de l'homme en société. Ainsi, lorsque je fonde un système de politique sur des proposi-

tions générales ou abstraites, et que j'en fais l'application par l'histoire, il ne suffit pas, pour le combattre, d'opposer des propositions à des propositions, ni des raisonnemens à des raisonnemens, mais il faut encore opposer les faits aux faits, l'histoire à l'histoire. Donnons-en un exemple. Des hommes qu'on a honorés du titre de métaphysiciens politiques, et dont toute la métaphysique est l'obscurité d'un esprit faux, et toute la politique, les désirs effrénés d'un cœur corrompu, ont avancé que *la souveraineté résidoit dans le peuple*. C'est là une proposition générale ou *abstraite;* mais, lorsqu'on veut en faire l'application à l'histoire, ou par l'histoire, il se trouve que le peuple n'a jamais été et qu'il ne peut jamais être *souverain :* car où seroient les *sujets* quand le peuple est souverain? Si l'on veut que la *souveraineté réside dans le peuple*, dans ce sens qu'il ait le droit de faire des lois, il se trouve que nulle part le peuple n'a fait de lois, qu'il est même impossible qu'un peuple fasse des lois, et qu'il n'a jamais fait, et qu'il ne peut jamais faire autre chose qu'adopter des lois faites par un homme appelé par cette raison, *législateur :* or, adopter des lois faites par un homme, c'est lui obéir; et *obéir* n'est pas être *souverain*, mais sujet, et peut-être esclave. Enfin si l'on prétend que la *souveraineté réside dans le peuple*, dans ce sens que le peuple en délègue l'exercice en nommant ceux qui en remplissent les diverses fonctions, il se trouve

que le peuple ne nomme personne, et ne peut même nommer qui que ce soit; mais qu'un nombre *convenu* d'individus, qu'on est *convenu* d'appeler *peuple*, nomment individuellement qui bon leur semble, en observant certaines formes publiques ou secrètes dont on est également *convenu*. Or des conventions ne sont pas des vérités; car les conventions humaines sont *contingentes*, c'est-à-dire, qu'elles peuvent être ou n'être pas, ou être autres qu'elles ne sont; au lieu que les vérités sont *nécessaires*, c'est-à-dire qu'elles doivent être et qu'elles ne peuvent être autres qu'elles ne sont sans cesser d'être des vérités.

Donc cette proposition générale ou *abstraite : La souveraineté réside dans le peuple*, n'a jamais reçu et ne peut recevoir aucune application; donc c'est une erreur.

J'ai énoncé dans les premiers chapitres de mon ouvrage des propositions générales, et *abstraites ;* mais j'en ai fait une application continuelle et suivie à l'histoire ancienne et moderne, et ces propositions *abstraites* sont devenues des vérités évidentes, des *principes*.

Je n'ignore pas qu'il n'est pas toujours facile de saisir ces propositions générales; mais j'ose assurer que le lecteur se donnera, pour m'entendre, bien moins de peine que je ne m'en suis donné pour être entendu: et celui qui pourroit ne pas me comprendre, je le renverrois aux ouvrages des publicistes

les plus célèbres, au *Contrat social* lui-même.

La partie historique et pratique prouvera la partie théorique; la théorie du pouvoir politique et celle du pouvoir religieux s'expliqueront mutuellement. Il résultera, je crois, de la lecture attentive de l'ouvrage, une intelligence générale des principes qui y sont développés, lors même que quelques détails en paroîtroient obscurs, par la faute de l'ouvrage ou par celle du lecteur; car *je ne sais pas*, plus que J. J. Rousseau, *l'art d'être clair pour qui ne veut pas être attentif.*

THÉORIE
DU POUVOIR
POLITIQUE ET RELIGIEUX.

LIVRE PREMIER.

LOIS FONDAMENTALES DES SOCIÉTÉS.

CHAPITRE PRÉMIER.

Sociétés naturelles.

On ne peut traiter de la société sans parler de l'homme, ni parler de l'homme sans remonter à Dieu (1).

Quand les principes conservateurs des sociétés

(1) Quand l'univers croyoit à une foule de divinités, les philosophes croyoient à l'unité de Dieu; quand l'univers a cru un Dieu unique, les philosophes ont nié son existence: si l'univers devenoit athée, ils deviendroient peut-être polythéistes. Quand les peuples adoroient des dieux de bois et de métal, les sages croyoient Dieu un pur esprit; quand les peuples ont cru Dieu un esprit, les sages l'ont cru l'assemblage de tous les êtres, même corporels, l'univers. C'est ce qu'on appelle ne pas penser comme le vulgaire. Les fabricateurs les moins insensés de la divinité font

sont ébranlés, il faut les replacer sur leurs bases; quand un édifice menace ruine, on en sonde, on en raffermit les fondemens. Une fausse philosophie affecte de décrier ce qu'elle ne veut pas comprendre; sa théorie est simple et sans obscurité : c'est celle de l'athéisme et de l'anarchie. Il ne faut pas de raisonnemens à qui ne fait que nier, comme il ne faut pas de plan à qui ne fait que détruire. Opposons la raison aux sophismes, et l'histoire aux hypothèses.

Le genre humain, c'est-à-dire les sociétés de tous les temps et de tous les lieux, a eu le *sentiment* de l'existence de la divinité : donc la divinité existe; car le *sentiment* général du genre humain est infaillible.

EXISTENCE DE DIEU, vérité fondamentale; je la

leur Dieu de la *nature;* c'est-à-dire de l'assemblage des lois générales ou rapports *nécessaires* qui existent entre les êtres, ils mettent dans la société religieuse, les lois à la place de l'Etre-suprême, comme ils mettent, dans la société politique, la *loi* à la place du monarque. Ce que je me suis surtout attaché, dans cet ouvrage, à faire remarquer à mes lecteurs, est la similitude de ces deux sociétés, et ce lien merveilleux qui les unit l'une à l'autre, et qui est tel, qu'il n'arrive pas un changement dans l'une des deux qu'il ne survienne bientôt dans l'autre un changement semblable.

Le consentement, ou *sentiment commun* du genre humain me paroît la plus forte preuve de l'existence de Dieu qu'on puisse offrir à l'homme en société; car il ne faut jamais considérer l'homme hors de la société, puisqu'il est impossible qu'il existe un homme hors de toute société ou naturelle, ou politique. Cette preuve de l'existence de Dieu est d'une évidence sociale; car il y a une évidence sociale, comme il y a une évidence morale, physique et métaphysique, suivant la nature des rapports sur lesquels elle est fondée. C'est cette preuve sur laquelle Cicéron insista le plus. *Quoniam in re omni consensio firma gentium omnium est vox naturæ et argumentum veritatis.* Je développerai ces vérités en traitant de la société religieuse.

suppose ici, j'essayerai ailleurs de la démontrer.

Dieu échappe à tous nos sens; donc il est intelligence, et intelligence infinie; donc il se *connoît* lui-même d'une connoissance infinie; donc il s'*aime* lui-même d'un *amour* infini; donc il *veut* se conserver, ou être heureux, d'une *volonté* infinie; donc il *peut* se conserver d'une *force* ou d'une *puissance* infinie.

Donc Dieu est *volonté*, *amour*, *force* ou puissance infinies.

Dans l'être simple, toutes ces opérations ne sont qu'un seul et même acte; mais il est permis de les distinguer par la pensée, puisqu'elles se distinguent elles-mêmes par les effets.

Dans l'être libre, l'*action* résulte de la *volonté* et de la *force;* une action nécessairement infinie résultera d'une *volonté* et d'une *force* infinie : l'action infinie est la création, ou l'action par laquelle l'*être* est donné à ce qui n'étoit pas. Donc Dieu crée les êtres (1).

Dieu s'aime lui-même, et il veut se conserver, ou être heureux : sa conservation ou son bonheur est donc l'*objet* de sa *volonté;* mais la création est l'effet de sa *volonté* et de sa *puissance :* donc Dieu ne crée les êtres que par le motif de sa conservation ou de son bonheur; donc l'*amour*

(1) Dans Dieu, la volonté *veut* de toute éternité, mais la force ou la puissance *n'agit* que dans le temps.

de soi est, dans Dieu, le principe de la création des êtres : donc l'*amour* de soi dirige la *puissance* ou la *force* créatrice; donc *l'amour de soi agissant par la force, est, dans Dieu, le pouvoir créateur ou producteur des êtres.*

L'être souverainement bon ou parfait ne peut créer que des êtres bons ou parfaits. Mais ces êtres parfaits seroient Dieu, et l'être ne peut se créer lui-même; ils seront parfaits, mais ils ne seront pas Dieu, ils approcheront de la perfection de Dieu, ils seront faits à l'*image* et à la *ressemblance* de Dieu, ils seront *semblables* à Dieu, mais ils ne seront pas *égaux* à Dieu : *cum quâdam inæqualitate*, dit un des plus doctes interprètes de la divinité.

Cet être *semblable* à Dieu est L'HOMME.

Si l'homme est semblable à Dieu, Dieu l'aime, parce qu'*il voit qu'il est bon.* S'il l'aime, il veut le conserver, et conserver à cause de lui les êtres nécessaires à sa subsistance : donc l'*amour* des êtres semblables à lui est, dans Dieu, le principe de la conservation des êtres; donc l'*amour* de ces êtres dirige la *force* ou la *puissance* conservatrice; *donc l'amour des êtres semblables à lui, agissant par la force, est dans Dieu le pouvoir conservateur des êtres.*

Ainsi Dieu crée l'homme par amour de soi, il le conserve par amour pour lui.

Donc l'homme est comme Dieu, *intelligence et volonté*, *amour*, *force ou puissance*. Donc il connoît Dieu, ou le *produit* dans sa pensée; donc il l'aime, donc il veut le conserver, c'est-à-dire en conserver la connoissance; donc il *peut* le conserver, puisqu'il est *force* ou *puissance;* car quoique Dieu existe par lui-même, et indépendamment de la connoissance que l'homme peut en avoir, il est vrai de dire que Dieu n'est *produit* et *conservé* pour l'homme, qu'autant que l'homme fait de Dieu le sujet de ses pensées et l'objet de son amour.

L'homme n'est semblable à Dieu que par son *intelligence*. Être composé, son *intelligence* est unie à un autre *être*, *être* extérieur qu'on appelle *corps*, et qui est de moitié dans ses opérations. La *volonté* est dans l'*intelligence;* la *force* ou la *puissance* dans le *corps:* ainsi l'homme ne peut conserver la connoissance de Dieu, qu'autant que la *force* ou le *corps* se joint à *l'intelligence*, c'est-à-dire l'*action* à la *pensée*, et la *force* à la *volonté*. On voit naître la religion, spirituelle ou intérieure dans l'*adoration*, corporelle ou extérieure dans le *culte*.

L'homme ne *peut* vouloir conserver Dieu que parce qu'il l'aime. L'*amour* de Dieu est donc, dans l'homme, le *principe* de conservation de la connoissance de Dieu; l'*amour* de Dieu dirige donc une *force* conservatrice, qui est l'action des *corps*

dans le *culte* extérieur. *Donc l'amour de Dieu agissant par la force ou l'action des corps dans le culte extérieur, est, dans l'homme, le pouvoir producteur et conservateur de la connoissance de Dieu.*

L'amour n'est donc ni la *volonté*, ni la *force*, ni l'*esprit*, ni le *corps*, mais il participe de tous les deux. Il est intérieur ou *intelligent* dans son principe, puisque l'esprit pense *nécessairement* à l'objet aimé; il est extérieur ou *corporel* dans ses effets, puisque l'amour se produit *nécessairement* par l'action du corps : l'*amour* est donc le lien de l'*esprit* et du *corps*, de la *volonté* et de la *force*, et le *moyen* de leurs relations. *Volonté, amour, force; esprit, cœur* et *corps* ou *sens* extérieurs, voilà l'homme. Ces trois facultés sont bien distinctes l'une de l'autre; car *volonté* sans *force* est désir; *force* sans *volonté* est folie, fureur; *amour* sans *volonté* et sans *force* n'est rien.

Dieu et *l'homme* sont donc, l'un à l'égard de l'autre, dans de certaines manières d'être qu'on appelle *rapports*.

Ces *rapports* sont des *rapports* de *volonté* à *volonté*, d'*amour* à *amour*, de *force* à *force*.

Ces *rapports* sont donc dérivés de la nature de l'être, volonté, amour, force infinies ou créatrices; et de l'être, volonté, amour, force finies ou créées.

Ces rapports sont donc *nécessaires*, c'est-à-dire *qu'ils sont tels qu'ils ne pourroient être autres qu'ils ne sont, sans choquer la nature des êtres.*

Donc ces *rapports* sont des *lois.*

« Les *lois* sont des *rapports nécessaires* qui dé-» rivent de la nature des êtres, » dit l'*Esprit des Lois.*

« Les *rapports* naturels (synonyme de *néces-» saires*) et les *lois* doivent *tomber toujours de » concert* sur les mêmes points, » dit le *Contrat social.*

Montesquieu et J. J. Rousseau s'accordent entre eux, je m'accorde avec eux, parce que nous nous accordons tous avec la vérité.

Il existe donc des *lois* entre Dieu et l'homme, des *lois* ou des *rapports nécessaires* dérivés de leur nature; *rapports* de *volonté* commune, d'*amour* réciproque, agissant par la *force* ou la *puissance*, pour la *fin* de leur production et de leur conservation mutuelles; production ou création de l'homme et sa conservation *par* la volonté, l'amour et la puissance de Dieu; production ou connoissance de Dieu et sa conservation, *dans* la volonté, l'amour et la force de l'homme. Je prie le lecteur de bien saisir cette distinction pour ne pas abuser de mes expressions.

Il y a donc *société* entre Dieu et l'homme; et s'il n'y avoit pas de société d'intelligence entre Dieu et l'homme, l'homme ne pourroit pas penser

à Dieu. C'est la société naturelle religieuse ou *religion naturelle*.

La société est donc la réunion des êtres semblables par des lois ou rapports nécessaires, réunion dont la fin est leur production et leur conservation mutuelles.

Il n'est pas bon que l'homme soit seul (*Genèse*) : c'est-à-dire, que la société est un *rapport nécessaire* dérivé de la nature de l'homme, une *loi;* en sorte que la société est un être *nécessaire*, quoique l'homme lui-même soit un être *contingent* qui pouvoit exister ou ne pas exister. Cette proposition nous conduira à la démonstration des vérités les plus importantes.

Puisque l'homme est *volonté, amour* et *force* comme Dieu; comme Dieu, il *veut* produire, et comme Dieu, il *veut* produire par un motif d'*amour* de soi ou de son bonheur. S'il *veut*, il *peut*, car il est *puissance* ou *force* : donc il *produit des êtres à son image et à sa ressemblance*. Il les produit par *amour* de soi; donc l'*amour* de soi est, dans l'homme, le *principe* de production de l'homme; donc l'*amour* dirige la *force* productrice; donc *l'amour de soi*, *agissant par la* force, *ou par les* sens, *est dans l'homme le pouvoir producteur de l'homme*.

Donc il existe entre l'homme et son semblable des *lois* ou *rapports nécessaires* dérivés de leur

nature physique ou de leur sexe; des rapports de volonté commune, d'amour réciproque agissant par la force ou le corps pour la production d'êtres semblables à eux, ou par la reproduction de l'espèce humaine.

L'homme a produit des êtres égaux à lui; ils sont donc *semblables* à Dieu : l'homme voit qu'ils sont *bons* et aussi *bons* que lui; donc il doit les aimer comme il s'aime lui-même : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*. S'il les aime, il veut les conserver; il *peut* les conserver, puisqu'il est *puissance* ou *force:* donc l'*amour* des autres hommes ou du prochain est dans l'homme le *principe* de conservation de l'homme; donc l'*amour* du prochain dirige une *force* conservatrice; donc *l'amour du prochain*, *agissant par la force, est dans l'homme le pouvoir conservateur des hommes.*

L'homme a *produit* l'homme par *amour* de soi; il conserve les hommes par *amour* pour eux. (1)

(1) L'amour est donc le principe de production et de conservation, le pouvoir producteur et conservateur des êtres intelligens et physiques, et des sociétés qu'ils forment entre eux. Remarquez que dans la seule société d'animaux qu'on ait observée avec attention et succès, dans la société des abeilles, le monarque est amour ou *pouvoir producteur* de la société, puisque la reine est mère de toute la ruche; et qu'elle en est *pouvoir conservateur*, puisqu'un essaim sans reine ne peut subsister. Remarquez encore quele principe de la fructification des végétaux est fondé sur la différence des sexes, et qui sait si le nouveau système de chimie ne conduira pas à quelque chose de semblable sur le principe de la composition des corps?

Il existe donc entre l'homme et l'homme des *lois* ou des *rapports nécessaires* dérivés de leur nature physique ou morale, de *volonté* commune, d'*amour* réciproque, agissant par les *sens* ou par la *force pour la fin de leur production et de leur conservation mutuelles*.

Il y a donc *société* entre l'homme et l'homme. C'est la société naturelle physique ou la *famille*.

Il est évident que la société naturelle est fondée sur ces trois rapports de *volonté*, d'*amour* et de *force*; car, si dans l'union de l'homme et de la femme, telle qu'elle existe au sein de la société civile, qui ne considère pas seulement l'homme animal, mais l'homme intelligent, il y a *erreur de personne*, ou défaut de *volonté*, *contrainte* extérieure, ou défaut d'*amour*, *impuissance* physique, ou défaut de *force*, les lois prononcent la séparation, parce qu'il n'y a pas de société; c'est ce que l'on appelle des *empêchemens dirimans*.

La grande machine de l'univers n'auroit donc qu'un principe de mouvement, et le fabricateur suprême qu'un agent. La force du texte hébreu de la Genèse indique l'action de l'amour dans la création du monde. Ces paroles que nous traduisons ainsi : *L'Esprit de Dieu étoit porté sur les eaux*, *superferebatur*, signifient dans l'hébreu *incubabat*, *instar volucris ova calore animantis*; c'est-à-dire que « l'Esprit de Dieu, que *le Saint-Esprit* (qui est » amour) *se reposoit sur les eaux*, comme pour les animer par sa vertu et » sa fécondité divines, et pour en produire toutes les créatures de l'univers, » comme un oiseau se repose sur ses œufs, et les anime peu à peu par sa » chaleur pour en faire éclore ses petits. » (Saint Jérôme, cité dans la traduction de la Bible par Sacy.)

La société naturelle physique comprend tout ce qui sert à la subsistance de la famille, je veux dire les propriétés; car nul être vivant ne peut subsister sans propriété : on peut même dire qu'il existe entre l'homme et les êtres matériels qui entrent dans la société naturelle, comme utiles à sa subsistance, des *rapports nécessaires* qui ont pour objets la *reproduction* et la *conservation* mutuelles. Car, si les fruits de la terre et les animaux domestiques aident à la *reproduction* et à la *conservation* de l'espèce humaine, en nourrissant l'homme physique et satisfaisant à ses besoins, l'homme à son tour les *reproduit* et les *conserve* par ses soins et ses travaux.

Ainsi la propriété commence avec la société naturelle, et elle est antérieure à toute autre société.

Les sociétés naturelles religieuse et physique sont donc des réunions d'êtres semblables par des lois ou rapports nécessaires de volonté commune, d'amour réciproque agissant par la force pour la fin de leur production et de leur conservation mutuelles.

Donc la société religieuse et la société physique sont *semblables*, puisqu'il existe des rapports *semblables* entre les êtres qui les composent.

Donc la société religieuse et la société physique ont la même *constitution*, puisque la *constitution*

d'une société est l'ensemble des lois ou rapports *nécessaires* qui existent entre les êtres dont elle est composée.

Qu'on ne s'effraye pas de ce rapprochement : l'union de la Divinité avec l'homme et avec la société est représentée dans la religion, sous l'emblème de l'union de l'époux avec son épouse ; et Bossuet a dit avant moi : « Le droit que l'homme » a sur Dieu par la religion, est *semblable* au droit » sacré qu'on a l'un sur l'autre *par le mariage*. » (*Hist. des Variat.*)

Dieu et l'homme, les esprits et les corps, sont donc les êtres sociaux, élémens de toute société.

J'ai dit que l'homme *conserve* Dieu et *conserve* son semblable, parce que j'ai supposé l'homme *bon* et tel qu'il est sorti des mains de son créateur.

Qu'est-ce que la conservation d'un être ? C'est son existence dans un état conforme à sa nature.

L'état conforme à la nature de Dieu est la perfection, puisque Dieu est la perfection même.

L'état conforme à la nature de l'homme intelligent est aussi la perfection, puisque l'homme intelligent est semblable à Dieu. « Soyez parfaits comme » votre Père céleste est parfait. » (*S. Matth.* v. 48.)

L'état conforme à la nature de l'homme physique est la *liberté*, puisque l'homme physique est *puissance* ou *force*.

Dieu, relativement à l'homme, n'est pas *conservé* dans la perfection conforme à sa nature, tant que l'homme ne *conserve* pas la connoissance de ses perfections.

L'homme intelligent n'est pas *conservé* dans la perfection conforme à sa nature, quand il perd la connoissance de Dieu; car la perfection de l'être intelligent consiste à avoir la connoissance de la perfection qui est Dieu même.

L'homme physique n'est pas *conservé* dans la *liberté* conforme à sa nature, quand il est assujéti à la *force* particulière d'un autre homme.

Or la religion naturelle ne conserve pas plus la connoissance de Dieu dans l'homme intelligent, que la famille ne conserve la liberté de l'homme physique, puisque l'histoire me montre le polythéisme aussitôt que la religion naturelle, et l'esclavage aussitôt que la famille.

La religion naturelle et la famille sont donc des sociétés de production, mais elles ne sont pas des sociétés de conservation.

D'où provient ce désordre? et comment l'homme créé à l'image de Dieu, et qui produit l'homme à sa propre image, peut-il cesser de *conserver* Dieu, de *conserver* l'homme ?

C'est ici le champ de bataille de la religion et de la philosophie; les faits prononceront entre elles.

Puisque l'amour de soi est, dans l'homme, le principe de la *production* des êtres sociaux, puisque

l'amour des êtres sociaux est dans l'homme le principe de leur *conservation;* l'homme de la religion naturelle et de la famille, qui *produit* les êtres et qui ne les *conserve* pas, a donc l'amour de soi, et n'a pas l'amour des êtres sociaux, c'est-à-dire, de Dieu et des hommes.

Mais l'homme doit aimer Dieu plus que tous les êtres, puisque Dieu est le plus aimable des êtres.

L'homme doit aimer les hommes ou son prochain autant que lui-même, puisque tous les hommes, semblables à Dieu, sont également *bons*, c'est-à-dire, également aimables. Ce sont-là des *rapports nécessaires ;* donc ce sont des lois.

L'homme qui n'a que l'amour de soi, et qui n'a plus l'amour des êtres sociaux, c'est-à-dire, qui se préfère à eux, pèche donc contre des *rapports nécessaires* ou des *lois :* son amour est donc hors de la loi ou de la règle, il est déréglé.

Si l'amour se dérègle, la volonté ou l'intelligence se déréglera, puisque l'homme qui aime pense *nécessairement* à l'objet de son amour; la force ou les sens se dérégleront aussi, puisque l'amour se produit *nécessairement* par l'action des sens : l'action, dans l'être intelligent et physique, résulte de l'accord de la *volonté* et de la *force :* donc il y aura des actions *réglées* et des actions *déréglées*, des actions *bonnes* et des actions *mauvaises*. La distinction du *bien* et du *mal*, du juste et de l'injuste,

n'est donc pas arbitraire ; c'est un *rapport nécessaire ;* donc c'est une *loi*.

Mais si l'homme, déréglé dans son *amour*, pèche contre une *loi* ou *rapport nécessaire*, il est coupable ; s'il est coupable, il doit être puni ; s'il est puni, il est malheureux : ce sont-là des *rapports nécessaires*, des *lois*. Je vois l'homme malheureux dans tous les temps, dans tous les lieux, dans tous les âges, dans toutes les conditions ; et les monumens les plus anciens, que la fable altère et qu'elle ne peut détruire, m'apprennent que l'homme est déchu d'un état plus heureux, et que, dévoué en naissant à tous les maux et à la mort, il ne lui est resté que l'*espérance* d'un meilleur avenir.

Tous les hommes sont malheureux, puisqu'ils sont tous mortels : donc ils sont tous punis ; donc ils sont tous coupables ; *donc la volonté de tous, l'amour de tous, la force de tous est nécessairement dépravée ou déréglée.*

Je suis d'accord avec la théologie, qui fait d'une *volonté* déréglée, d'un *amour* de soi désordonné, d'une *action* dépravée ou criminelle, la source de tous nos désordres, et l'origine de tous nos maux.

La guerre entre les hommes doit *nécessairement* résulter du déréglement de leurs *volontés* et de *l'amour* exclusif de soi, qui n'est que le penchant à se préférer aux autres, à les dominer (1). Leur

(1) L'orgueil, la colère, l'ambition, la vengeance, l'amour même, comme sentiment ou passion, ne sont que des modifications différentes de

destruction doit résulter *nécessairement* de l'inégalité de leurs *forces;* car la philosophie, qui veut que les hommes naissent *égaux en droits,* n'empêche pas qu'ils ne naissent *inégaux en forces.*

Je suis d'accord avec l'histoire. Cet état de guerre et de destruction est l'état sauvage, tel qu'il a existé dans les premiers temps, et tel qu'il existe encore sur la terre.

L'effet *nécessaire* de la multiplication de l'espèce humaine est de rapprocher les hommes; l'effet nécessaire du déréglement de leurs *volontés* et de leurs *forces* est de les détruire.

Puisque les hommes ne peuvent se multiplier sans se rapprocher, il est *nécessaire* qu'ils puissent se rapprocher sans se détruire, c'est-à-dire qu'il est *nécessaire* qu'ils se *conservent*, pour qu'ils puissent se *produire.*

la passion de dominer. Le délicieux plaisir d'obliger tient peut-être aussi, et à notre insu, quelque chose de ce principe. L'avarice, l'envie et l'ingratitude ne sont des vices si bas, qu'en ce qu'ils sont contraires à la nature de l'homme, et que l'avare est dominé par son argent; l'envieux avoue, par son envie même, la supériorité des autres; l'ingrat souffre la domination du bienfait, sans chercher à s'y soustraire par la reconnoissance. Ces passions rendent l'homme vil et coupable à la fois, et les autres le rendent coupable sans l'avilir. Aussi l'on avoue la colère, l'ambition, l'amour; on n'avoue pas qu'on soit avare, envieux, ingrat. De là encore la distinction que l'opinion publique met entre les crimes; plus l'objet en est élevé, moins ils déshonorent, pourvu toutefois que les moyens ne soient pas vils et infâmes, ce qui n'est guère possible.

La pudeur naturelle à l'homme n'est autre chose que la honte que l'homme éprouve à rendre les autres témoins de son impuissance à dominer ses sens; elle n'existe pas dans les enfans.

Nécessité des sociétés extérieures ou générales de conservation, religieuses et physiques, appelées religion publique et société politique.

Je suis d'accord même avec la philosophie. « C'est, dit le *Contrat social*, l'opposition des » intérêts particuliers (ou des volontés déréglées) » qui a rendu *nécessaire* l'établissement des socié- » tés, et c'est l'accord de ces mêmes intérêts qui » l'a rendu possible. »

Cet accord de tous les *intérêts opposés*, qui forma la société, fut-il volontaire ou forcé, demande la philosophie ? Ni l'un ni l'autre, dit la raison : il fut *nécessaire*.

Là où toutes les volontés particulières, *tous les amours particuliers*, *toutes les forces particulières*, *veulent nécessairement dominer*, *il est nécessaire qu'une volonté générale*, *un amour général*, *une force générale dominent;* c'est-à-dire que, pour que la société puisse se former, il faut que *l'amour général* des autres l'emporte sur *l'amour particulier* de soi.

Voilà l'accord des *intérêts opposés*, voilà la société générale ou politique.

La société politique ou la société de *conservation* sera donc constituée comme la société de *production*. Je vois dans l'une *volonté*, *amour* et *force* de *conserver;* comme dans l'autre, *volonté*, *amour* et *force* de *produire*. Mais, parce que la conservation des êtres suppose *nécessairement* leur production, les sociétés qui *produisent* les êtres seront les élé-

mens de celles qui les *conservent :* ainsi la religion naturelle sera l'élément de la religion publique, et la famille sera l'élément de la société politique : donc la religion publique sera la religion naturelle accomplie, généralisée dans la *religion chrétienne*, et la société politique sera la famille généralisée dans la *monarchie :* car la conservation des êtres n'est au fond que la production continuée, accomplie, généralisée.

Ainsi l'on pourra définir la religion chrétienne et la monarchie, *une réunion d'êtres semblables, réunion dont la fin est leur conservation mutuelle;* comme on définit la religion naturelle et la famille, *une réunion d'êtres semblables, réunion dont la fin est leur production mutuelle.*

CHAPITRE II.

Sociétés politiques ou générales.

Volonté générale, *amour* général, *force* générale, forment la constitution de la société politique ou de la société de *conservation.*

Donc la *volonté*, l'*amour* et la *force* sont extérieurs; car il n'y a de *général* que ce qui est *extérieur* ou *public.*

Comment la *volonté* générale de la société ou la *volonté* sociale fut-elle rendue extérieure ? Cette question, la plus importante de toutes les questions politiques, exige des développemens étendus et malheureusement un peu abstraits. La philosophie, qui place la *volonté générale* dans la *volonté populaire*, n'évite des difficultés dans la théorie que pour enfanter des monstres dans l'application.

La volonté générale de la société de conservation ne peut être la volonté particulière d'un homme; car la volonté particulière de tout homme est essentiellement déréglée : elle ne peut être la volonté de tous les hommes; car des volontés essentiellement déréglées ou destructives ne peuvent se réunir en une volonté essentiellement droite ou conservatrice, ni des volontés nécessairement *particulières* et opposées se réunir en une volonté essentiellement *générale* et toujours la même.

La volonté de tout un peuple, *fût-elle unanime*, n'est qu'une somme de volontés particulières : et elle ne peut être la volonté générale.

J. J. Rousseau, qui a élevé l'édifice du *Contrat social* sur cette misérable équivoque de volonté *populaire* et de volonté *générale*, est forcé lui-même de les distinguer : « Quand le peuple d'Athènes » nommoit ou cassoit ses chefs, décernoit des hon- » neurs à l'un, imposoit des peines à l'autre, *il* » *n'avoit pas de volonté générale.* » Il distingue ailleurs la volonté *générale*, de la volonté *parti-*

culière. « La *volonté* générale tend à l'égalité, et » la volonté particulière aux préférences. » Donc elles sont diamétralement opposées; donc elles ne peuvent se réunir.

Qu'est-ce donc que la volonté générale de la société?

La société est un *être;* car, si elle n'étoit pas un *être*, elle n'existeroit pas.

Tout être a une *fin;* et la société naturelle ou politique a une *fin*, qui est *la production* ou *la conservation des êtres*.

Tout être a la *volonté*, s'il est intelligent, la *tendance*, s'il est matériel, de parvenir à sa *fin*. Ainsi, dans l'homme, l'ame a la *volonté* d'exister, le corps une *tendance* à se dissoudre; et comme tout être parvient *nécessairement* à sa fin, la dissolution du corps présage et prouve l'immortalité de l'ame.

Si tout être a une *fin*, il a le *moyen* d'y parvenir; car, s'il n'avoit pas le *moyen* d'y parvenir, il n'y parviendroit pas; c'est-à-dire que sa *fin* ne seroit pas sa *fin*, ce qui est absurde.

Dans l'être matériel, ce *moyen* est la *force*, puisqu'il faut une *force* supérieure pour l'empêcher d'y parvenir. Ainsi un corps grave *tend* au centre de la terre avec une *force* appelée *pesanteur;* mais si j'oppose à sa chute une *force* supérieure, je l'empêche de tomber ou de parvenir au centre.

Dans l'être simple ou intelligent, la volonté est le *moyen* de la volonté. Dieu veut exister, donc il existe; l'homme intelligent veut penser, donc il pense.

Dans l'être composé, *esprit* et *corps*, dans l'homme, le moyen tiendra donc de l'esprit et du corps, de l'intelligence et des *sens :* il sera donc l'*amour*, puisque l'*amour* dans l'homme, et l'amour seul appartient à la fois à l'esprit et au corps. Il sera l'*amour* agissant par la *force;* car, dans l'être libre, l'*amour* sans *force* ou sans acte n'est pas *amour*.

L'homme particulier ou individu a une *fin* particulière, qui est l'objet d'une *volonté* particulière; et comme le *moyen* est proportionné à la *volonté*, l'*amour* particulier agit par une *force* particulière.

La société, homme collectif ou général, ou réunion d'hommes particuliers, a une *fin* générale, qui est l'objet de la *volonté* générale, et à laquelle elle parvient avec un *moyen* général, c'est-à-dire un *amour* général, agissant par une *force* générale.

Je suis donc ramené par un autre chemin à cette proposition déjà démontrée, qu'il y a dans la société politique *une volonté générale, un amour général, une force générale de parvenir à sa fin, qui est la conservation des êtres sociaux*.

Mais un être parvient *nécessairement* à sa *fin*, à moins qu'un être supérieur ne l'en empêche; et il n'y a point d'être supérieur à la société, puisqu'il n'y a point d'être hors de la société.

Donc la volonté générale de la société sera nécessairement conservatrice, son amour général né-

cessairement conservateur, sa force générale nécessairement conservatrice.

Ecoutons les aveux de la philosophie : « Tant » que *plusieurs hommes* se considèrent comme ne » formant *qu'un seul corps*, ils ne peuvent avoir » *qu'une volonté* qui se rapporte à la *commune* » *conservation*, ... La volonté générale ne peut » statuer sur un objet particulier. » (*Contrat social.*)

Le lecteur est à présent en état de comprendre comment la volonté générale fut rendue extérieure.

Des êtres en société sont, les uns à l'égard des autres, dans de certaines manières d'être qu'on appelle *rapports*.

Ces *rapports* sont des *lois* quand ils sont *nécessaires*, c'est-à-dire, *quand ils sont tels qu'ils ne pourroient être autres qu'ils ne sont, sans choquer la nature des êtres.*

Des êtres en société entre lesquels il existe des *rapports nécessaires*, sont donc dans l'état social le plus conforme à leur nature, c'est-à-dire, le plus parfait, le plus propre à assurer leur conservation.

Mais la volonté générale de la société politique *veut* la conservation des êtres; donc elle *veut* les *lois* ou *rapports nécessaires* entre les êtres : si elle les *veut*, elle les *produit*, ou se *produit* elle-même par eux, puisque la volonté générale est nécessairement efficace.

Des *lois* ou rapports *nécessaires* sont des rapports ou des *lois* fixes, immuables, fondamentales; donc les *lois* fixes, immuables, fondamentales, sont la *manifestation*, la *révélation*, l'*expression* de la volonté générale. Cette dernière définition est de Rousseau, car on voit qu'il ne faut que s'expliquer pour s'entendre.

Montesquieu définit aussi la monarchie : « l'Etat » où un seul gouverne, mais par des lois fixes et » fondamentales. »

Si les rapports entre les êtres sociaux sont *nécessaires, ou tels qu'ils ne puissent être autres qu'ils ne sont sans choquer la nature des êtres :* la nature des êtres veut donc produire les rapports *nécessaires;* car tout être veut invinciblement se placer dans l'état le plus conforme à sa nature : donc la nature des êtres sociaux *veut* ce que *veut* la volonté générale de la société. Mais Dieu aime les êtres qu'il a créés, puisqu'ils sont bons, c'est-à-dire *faits à son image :* il veut donc aussi leur conservation; il veut donc les *lois* ou rapports *nécessaires*, qui assurent leur conservation, ou *leur existence dans l'état le plus conforme à leur nature*.

Donc la volonté générale de la société, la nature des êtres en société, la volonté de Dieu, *veulent* la même chose ou sont conformes; donc elles ne sont qu'une même volonté, parce que des volontés qui n'occupent point d'espace peuvent se réunir en une seule et même volonté.

Ainsi, volonté générale de la société, du corps social, de l'homme social, nature des êtres sociaux ou de la société, volonté sociale, volonté de Dieu même, sont des expressions synonymes dans cet ouvrage.

Comme la philosophie moderne a étrangement abusé du mot *nature*, il faut en déterminer le véritable sens.

La nature ou l'essence de chaque être est ce qui le constitue tel qu'il est, et sans quoi il ne seroit pas cet être. Ainsi la nature ou l'essence de l'homme est d'être *esprit* et *corps*, parce que sans *esprit* ou sans *corps*, il ne seroit pas homme. La nature des corps est l'étendue, la figurabilité, la divisibilité, la pesanteur, etc. car des corps inétendus, indivisibles, sans figure, ne seroient pas des *corps*. La nature en général est l'ensemble des natures ou essences particulières de chaque être. Donc la nature n'est pas *Dieu*, pas plus que la forme ou la figure des vases n'est le potier qui les a faits. Il est vrai que les rapports de figure, de grandeur, de capacité, de poids, etc. qui existent entre les vases, ne dépendent plus du potier une fois qu'il a fait les vases; et de même, la nature ou l'essence des êtres et les rapports qui existent entre eux, sont indépendans de Dieu, une fois qu'il a créé ces êtres : et cela doit être ainsi, puisque Dieu a créé ces êtres avec la nature la plus parfaite, et les a placés dans des rapports *nécessaires*, c'est-à-dire les plus propres à parvenir

à leur *fin*. Ainsi Dieu peut créer de nouveaux êtres, ou cesser de conserver ceux qui existent, mais il ne peut faire un homme sans ame ou sans corps, parce qu'un être sans ame ou sans corps ne seroit pas un homme : Dieu ne peut faire des corps sans étendue, car des corps sans étendue ne seroient pas des corps. Ainsi la nature de l'être est indépendante de Dieu, dans ce sens seulement que Dieu ne peut changer la nature de l'être sans changer l'être lui-même ; car si Dieu pouvoit changer la nature de l'être sans changer l'être lui-même, il pourroit faire qu'un être fût tel et qu'il ne fût pas tel en même temps ; il pourroit donc l'absurde. Mais, si la nature de l'être est indépendante de Dieu, l'être lui-même en dépend, et en cessant de conserver l'être, Dieu détruit la nature de l'être. La nature dans ce sens est ce que les anciens entendoient, sans le connoître, par le destin, *fatum*, qu'ils mettoient au-dessus des dieux, et dont quelques modernes ont fait, sans le comprendre, Dieu même ; car la philosophie, en voulant *faire* une constitution de société religieuse, a été forcée d'imaginer un Dieu ; comme en voulant *faire* une constitution de société politique, elle a été forcée d'imaginer un homme : et dans ces créations bizarres, Dieu a été encore plus défiguré que l'homme. Après cette digression indispensable, je reviens à mon sujet.

La volonté générale de la société fut donc rendue extérieure, ou se manifesta par des lois fixes et fon-

damentales. On verra, dans la suite de cet ouvrage, comment la volonté générale produit les *lois*, ou, ce qui est la même chose, se produit par les *lois*.

Comment l'amour général fut-il rendu extérieur?

Il faut revenir à l'homme. L'amour, avons-nous dit, est intérieur ou intelligent dans son principe, extérieur ou physique dans ses effets; il appartient à la fois à l'esprit et au corps; il est *esprit* et *corps*, puisqu'il est pensée et action : il ne peut donc être rendu extérieur ou manifesté que par un esprit uni à un corps, par un homme. Il s'éleva dans un homme, et cet homme fut l'*amour* général de la société, puisqu'il appartint à la fois à sa volonté générale dont il manifesta les ordres, et à la *force* générale dont il dirigea l'action. Ainsi l'amour, dans la société comme dans l'homme, fut le nœud, l'intermédiaire de la partie intelligente et de la partie matérielle; et cet homme s'appela *monarque*, parce qu'il *ordonna* seul, et *roi*, parce qu'il *dirigea* la force publique. Il fut l'amour général ou de conservation, c'est-à-dire l'amour des autres, parce qu'il personnifia la société, ou le prochain en général, à l'égard de chaque homme en particulier. Cet amour général lia les hommes entre eux, en unissant chaque homme à tous les hommes représentés dans un seul, comme le centre qui unit entre eux tous les points de la circonférence, et il produisit dans la société, comme dit Rousseau, « *cet intérêt commun* » *qui forma le lien social;* car, s'il n'y avoit pas *quel-*

» *que point dans lequel tous les intérêts s'accordent*, » nulle société ne pourroit subsister. »

L'amour des hommes, ai-je dit, est dans l'homme principe de conservation des hommes; il est *pouvoir* conservateur, lorsqu'il agit par la force ou la puissance : cet homme-roi fut donc le *pouvoir* conservateur lorsqu'il dirigea la force générale ou publique. Cet homme-roi fut donc un *rapport nécessaire* dérivé de la nature des êtres en société; et comme Dieu créateur des êtres est l'auteur de tous les *rapports nécessaires* qui existent entre eux, il est rigoureusement vrai de dire : *Omnis potestas à Deo*, parce qu'il n'y a pas de pouvoir général ou social, *potestas*, là où il n'y a pas de *Roi*.

Ainsi la société, qu'il faut bien distinguer du rassemblement d'hommes, du peuple, ne put exister avant le monarque, parce qu'elle ne *put* exister avant le *pouvoir* d'exister : donc il est absurde de supposer que la société put prescrire des conditions au monarque.

Comment la force générale de la société fut-elle rendue extérieure?

La force extérieure de l'homme est dans son corps; la force extérieure de la société fut donc dans les corps ou les hommes physiques; et il n'y avoit que la force de tous qui pût réprimer efficacement la force de chacun, comme il n'y avoit que l'amour général ou l'amour du prochain qui pût empêcher

les effets déréglés de l'amour propre ou de l'amour de soi.

La volonté particulière de l'homme-roi ne représenta pas la volonté générale, parce que la volonté de tout homme est essentiellement déréglée : sa *force* particulière ne put pas représenter la force générale, parce que la force d'un homme est physiquement insuffisante ; mais il put représenter l'*amour* que les hommes en société doivent avoir les uns pour les autres, être le but, le centre de cet *amour* mutuel, parce que l'amour est bon de sa nature, et qu'il est nécessairement *conservateur*, lorsqu'il est réglé par une volonté *conservatrice*.

Le roi ne fut dans la société ni le pouvoir législatif, ni le pouvoir exécutif, ni le pouvoir judiciaire, mais le pouvoir général ou social conservateur, qui, pour faire exécuter les lois, expression de la volonté générale conservatrice, agit par la force générale. La volonté générale essentiellement conservatrice, se manifestant par les lois, dirigea donc le pouvoir général, qui fut nécessairement conservateur, lorsqu'il agit par une force qui fut nécessairement conservatrice.

Donc la volonté générale de la société, ou la nature, ou la volonté de Dieu même fut le *souverain ;* l'amour général, ou le roi, fut le *ministre* ou l'*agent;* la force générale, ou les hommes physiques, furent le *sujet* ou l'*instrument*. Le dogme de la souveraineté du peuple, en renversant cet ordre, et détrônant

Dieu, devoit naturellement conduire à l'athéisme.

Dans l'homme réglé, la volonté rectifiée par les lois doit être aussi le *souverain*, et diriger l'amour vers des objets permis; et l'*amour* doit être le *ministre* ou l'*agent*, et faire servir le *sujet* ou l'instrument, je veux dire, la force ou le corps à des actions utiles.

Aussi remarquez que les Latins, pour exprimer l'état d'un homme dont les actions ne sont pas dirigées par des affections légitimes, ou un amour réglé, l'appellent *suî impotentia*, sans *pouvoir* sur soi-même, dans le même sens que nous disons d'un homme emporté par ses passions, qui ne sont qu'un *amour* désordonné de soi-même, qu'il n'est pas *maître* de lui.

L'*amour* agissant par la *force* est donc *pouvoir* dans la société comme dans l'homme, et désormais je n'emploierai plus que l'expression de *pouvoir* pour désigner l'*amour* agissant par la *force*.

Ainsi, volonté générale manifestée par des lois fondamentales; pouvoir général exercé par un roi, agent de la volonté générale; *force* générale ou publique, action du *pouvoir* général, formèrent la constitution de la société de conservation, ou de la société politique ou générale.

Et comme j'aperçois ces caractères dans certaines sociétés, et que je ne les aperçois pas dans toutes les

sociétés, j'en conclus qu'il y a des sociétés qui ont une constitution, et des sociétés qui n'ont pas de constitution ; des sociétés constituées, et des sociétés non constituées, c'est-à-dire, des sociétés qui *conservent* les êtres, et des sociétés qui ne les *conservent* pas, ou qui ne se *conservent* pas elles-mêmes, puisqu'elles n'ont pas de *pouvoir conservateur.*

Il suit, des propositions démontrées dans ce chapitre, cet axiome fondamental de la politique ou de la science des sociétés :

Là où tous les hommes veulent nécessairement dominer avec des volontés égales et des forces inégales, il est nécessaire qu'un seul homme domine ou que tous les hommes se détruisent.

Je présente cet axiome sous une forme abrégée et comme une *formule,* parce que j'ai fait voir quel est cet homme qui s'est élevé au-dessus des autres, et sous quel rapport il est vrai de dire qu'il les domine.

Ainsi la société politique naît comme l'univers : dans l'un et dans l'autre, une volonté dirigeant un *amour* agissant par une *force,* tire l'ordre du sein du chaos, et fait cesser la confusion parmi les élémens et la guerre entre les hommes : et dans ce rapport d'une *volonté* qui ordonne, d'un *amour* qui dirige, d'une *force* qui exécute, on aperçoit je ne sais quelle image d'un dogme fondamental de la société religieuse de *conservation* ou de la religion chrétienne.

CHAPITRE III.

Sociétés constituées et non constituées.

Il faut revenir aux principes :

La société politique est une réunion d'êtres semblables réunion dont la fin est leur conservation mutuelle.

Ces êtres sont, les uns à l'égard des autres, dans de certaines manières d'être qu'on appelle *rapports.*

Ces *rapports* doivent être *nécessaires*, et dérivés de la nature des êtres.

Les rapports nécessaires sont des *lois.*

La volonté générale de la société se manifeste par les lois ou rapports *nécessaires* entre les êtres.

Il y a plusieurs espèces de lois, parce qu'il y a plusieurs espèces de rapports : il y a plusieurs espèces de rapports, parce que les hommes en sociétés peuvent être considérés dans différentes manières d'être. Considéré relativement à la société ou au corps social, l'homme peut être *pouvoir* ou *sujet.* Les rapports *nécessaires* qui existent entre ces différentes manières d'être sont les lois *politiques*, ou les lois qui déterminent la forme extérieure de gouvernement.

Considéré relativement à ses semblables, l'homme est époux, père, maître, voisin, etc.; il a avec sa femme, ses enfans, ses domestiques, ses voisins, etc. des rapports particuliers, et ceux-ci en ont respectivement à son égard. Il a, comme propriétaire de sa vie, de son honneur, de ses biens, des rapports relatifs à leur possession et à leur défense. Ces rapports sont les lois *civiles* et *criminelles*.

Le corps social lui-même a des rapports avec les autres sociétés : rapports réciproques et qui sont les lois dont l'ensemble forme le *droit des gens*.

Les lois civiles, criminelles et du droit des gens, déterminent la forme d'administration intérieure et extérieure de l'Etat.

Si, dans une société politique, les rapports entre les êtres qui la composent étoient tous *nécessaires*, toutes les lois seroient parfaites; cette société seroit parfaitement constituée, puisqu'elle rempliroit parfaitement sa fin, qui est la conservation des êtres sociaux. Cet état de perfection n'est pas plus le partage de la société politique, qu'il n'est sur la terre celui de l'homme; et la société la plus constituée manque de quelque *loi* ou rapport *nécessaire*, comme l'homme le plus juste pèche contre quelque loi ou rapport nécessaire de la société religieuse.

Si dans une société politique les êtres sont entre eux dans des rapports non *nécessaires*, ou contraires à leur nature; les *lois*, loin d'être fixes et fondamentales, seront variables et défectueuses; cette

société sera imparfaite ou non constituée, puisqu'elle n'atteindra qu'imparfaitement sa fin, la conservation des êtres; cette société *produira* les êtres, mais elle ne les *conservera* pas.

Ainsi toutes les sociétés religieuses *produisent* Dieu dans la pensée de l'homme, c'est-à-dire, donnent à l'homme la pensée de Dieu, sans laquelle il ne peut exister de religion; mais toutes ne *conservent* pas Dieu ou la connoissance de ses perfections dans l'intelligence humaine, et par conséquent elles ne *conservent* pas l'homme intelligent dans la perfection conforme à sa nature. Ainsi toutes les sociétés physiques *produisent* l'homme par le rapprochement des sexes, mais toutes ne le *conservent* pas dans la *liberté* conforme à la nature de son être. On peut dire que ces sociétés *rapprochent* les êtres sans les *réunir*, et les *produisent* sans les *conserver*.

Ainsi la philosophie moderne, qui est la sagesse de l'homme et non celle de la société, c'est-à-dire, la sagesse de l'homme dépravé et non la sagesse de l'homme social ou perfectionné, veut ramener l'homme intelligent à la religion naturelle et l'homme physique à la société naturelle ou la famille, aux sociétés qui *rapprochent* sans *réunir*, et qui *produisent* sans *conserver*. Aussi la religion philosophique, le culte *pur* de la Divinité, du *grand Etre*, de l'*Etre des êtres*, le théisme conduit infailliblement à l'athéisme; comme le gouvernement philosophique

des sociétés politiques, la *division et l'équilibre des pouvoirs,* ou le gouvernement *représentatif,* aboutit *nécessairement* à l'anarchie.

Tous les rapports, même *nécessaires*, ne sont pas également importans; ainsi les rapports de *pouvoir* à *sujet*, dans la société politique, ceux de mari à femme, de père à fils, dans la société naturelle, sont plus importans à la conservation des êtres, ou à celle de la société, que les rapports de sujet à sujet dans la première, ou de propriétaire à propriétaire dans la seconde.

Une société sera donc plus constituée ou plus parfaite, à mesure que les êtres qui la composent seront, les uns à l'égard des autres, dans des manières d'être ou des rapports plus *nécessaires,* et que ces rapports seront plus importans.

Une société sera moins constituée ou plus imparfaite, à mesure que les rapports, qui existent entre les êtres dont elle est composée, seront moins *nécessaires,* et que ces rapports seront plus importans. Venons aux exemples.

Le mariage, ou l'union indissoluble d'un homme et d'une femme, forme la société naturelle *dont la fin est la production de l'homme.* C'est un rapport *nécessaire* ou parfait; un rapport d'*une* volonté à *une* volonté, d'*un* amour à *un* amour, d'*une* force à *une* force, c'est-à-dire d'*une* ame à *une* ame, et d'*un* corps à *un* corps. Donc ce rapport

est une loi fondamentale, expression de la volonté générale; donc cette société est constituée; donc elle parvient parfaitement à sa fin. Effectivement, il est démontré que le mariage, ou l'union indissoluble d'un homme et d'une femme, est la société naturelle la plus favorable à la propagation de l'espèce humaine. La polygamie, ou l'union d'un homme avec plusieurs femmes, est un rapport non *nécessaire*, imparfait, indéterminé, puisqu'il est celui d'*une* volonté à *plusieurs* volontés, d'*un* amour à *plusieurs* amours, d'*une* force à *plusieurs* forces, c'est-à-dire, d'*une* ame à *plusieurs* ames, et d'*un* corps à *plusieurs* corps. Ce rapport n'est donc pas une *loi* ou l'expression de la volonté générale de la société, de la nature des êtres, de la volonté de Dieu même qui fait naître les hommes des deux sexes en nombre égal sur tout le globe. Ce rapport est l'effet d'une *volonté* particulière dépravée par un *amour* déréglé de soi, qui s'exerce par une action ou *force* déréglée. Cette société n'est donc pas constituée: elle ne parvient donc pas parfaitement à sa *fin*, la propagation de l'espèce humaine; car, outre que la polygamie relâche, en les étendant, les liens de la paternité, « la pluralité des femmes, qui le croiroit? » dit Montesquieu, mène à cet amour que la nature » désavoue; » et il le prouve par des faits. Non-seulement la société naturelle de la polygamie ne parvient pas à sa *fin*, la production des êtres, mais elle empêche la société politique dans laquelle elle se

trouve de parvenir à la sienne, la conservation de l'homme physique dans la *liberté* conforme à sa nature; puisque la femme y est *nécessairement* esclave, et que la nécessité de la tenir renfermée soumet l'homme lui-même à un autre genre d'esclavage.

Ce même raisonnement peut s'appliquer au divorce, qui n'est au fond qu'une polygamie économique, puisqu'il permet la pluralité en permettant la séparation; mais il est plus imparfait que la polygamie, parce que, s'il est moins destructif de l'homme physique, il est plus destructif de l'homme moral. J'y reviendrai ailleurs.

Si les rapports *nécessaires* ou lois fixes, immuables, fondamentales, sont produits par la *volonté* générale de la société, les rapports non *nécessaires* ou les lois variables et défectueuses, seront produits par la volonté dépravée et particulière de l'homme; car les hommes ne peuvent pas exister ensemble sans être les uns à l'égard des autres dans des rapports quelconques, *nécessaires* ou défectueux, conformes ou contraires à leur nature.

Ainsi *volonté générale* de la société, *volonté particulière* de l'homme, sont le *législateur* des sociétés constituées et des sociétés non constituées.

Les lois fondamentales et *nécessaires*, expression de la volonté générale; les lois non nécessaires ou contraires à la nature des êtres en société, expression de la volonté particulière, sont donc les caractères extérieurs qui distinguent entre elles les deux sociétés.

Mais toutes les sociétés présentent à l'extérieur des caractères d'identité : je vois dans toutes des *pouvoirs*, une *force* publique, des agens de l'un et de l'autre; c'est-à-dire que toutes les sociétés ont une forme de gouvernement, mais toutes n'ont pas une constitution.

Volonté générale manifestée par des lois fondamentales, *pouvoir* général exercé par le monarque, force publique dirigée par le pouvoir général, forment la constitution de la société; et il ne peut y avoir d'autre constitution, parce que la société ne peut avoir qu'une volonté générale et un pouvoir général.

Les formes de gouvernement peuvent varier à l'infini, mais toutes les espèces peuvent se réduire à deux genres. En effet, le principe des sociétés non constituées, de celles qui n'ont qu'une forme extérieure de gouvernement, étant la volonté particulière, le *pouvoir* y est nécessairement particulier; car il est évident que, dans le même être, la volonté et le pouvoir doivent être de même nature, et qu'une volonté particulière, ou une somme de volontés particulières, ne peut s'exercer que par un *pouvoir* particulier, ou une somme de *pouvoirs* particuliers.

Donc le *pouvoir*, dans la société non constituée, ne pourra être qu'*un* ou *plusieurs*, ce qu'on appelle gouvernement despotique, ou gouvernement républicain.

les effets déréglés de l'amour propre ou de l'amour de soi.

La volonté particulière de l'homme-roi ne représenta pas la volonté générale, parce que la volonté de tout homme est essentiellement déréglée : sa *force* particulière ne put pas représenter la force générale, parce que la force d'un homme est physiquement insuffisante ; mais il put représenter l'*amour* que les hommes en société doivent avoir les uns pour les autres, être le but, le centre de cet *amour* mutuel, parce que l'amour est bon de sa nature, et qu'il est nécessairement *conservateur*, lorsqu'il est réglé par une volonté *conservatrice*.

Le roi ne fut dans la société ni le pouvoir législatif, ni le pouvoir exécutif, ni le pouvoir judiciaire, mais le pouvoir général ou social conservateur, qui, pour faire exécuter les lois, expression de la volonté générale conservatrice, agit par la force générale. La volonté générale essentiellement conservatrice, se manifestant par les lois, dirigea donc le pouvoir général, qui fut nécessairement conservateur, lorsqu'il agit par une force qui fut nécessairement conservatrice.

Donc la volonté générale de la société, ou la nature, ou la volonté de Dieu même fut le *souverain ;* l'amour général, ou le roi, fut le *ministre* ou l'*agent;* la force générale, ou les hommes physiques, furent le *sujet* ou l'*instrument*. Le dogme de la souveraineté du peuple, en renversant cet ordre, et détrônant

Dieu, devoit naturellement conduire à l'athéisme.

Dans l'homme réglé, la volonté rectifiée par les lois doit être aussi le *souverain*, et diriger l'amour vers des objets permis; et l'*amour* doit être le *ministre* ou l'*agent*, et faire servir le *sujet* ou l'instrument, je veux dire, la force ou le corps à des actions utiles.

Aussi remarquez que les Latins, pour exprimer l'état d'un homme dont les actions ne sont pas dirigées par des affections légitimes, ou un amour réglé, l'appellent *suî impotentia*, sans *pouvoir* sur soi-même, dans le même sens que nous disons d'un homme emporté par ses passions, qui ne sont qu'un *amour* désordonné de soi-même, qu'il n'est pas *maître* de lui.

L'*amour* agissant par la *force* est donc *pouvoir* dans la société comme dans l'homme, et désormais je n'emploierai plus que l'expression de *pouvoir* pour désigner l'*amour* agissant par la *force*.

Ainsi, volonté générale manifestée par des lois fondamentales; pouvoir général exercé par un roi, agent de la volonté générale; *force* générale ou publique, action du *pouvoir* général, formèrent la constitution de la société de conservation, ou de la société politique ou générale.

Et comme j'aperçois ces caractères dans certaines sociétés, et que je ne les aperçois pas dans toutes les

despotisme pur est l'état de conquête, où un chef absolu chasse devant lui un troupeau d'esclaves, toujours prêts à se révolter. La société politique, milieu entre ces deux états, est une armée disciplinée dont tous les soldats sont réunis, par un intérêt commun, sous les ordres d'un général ; cette armée est toujours en ordre de bataille, parce que l'ennemi est toujours en présence : la moindre négligence dans le chef est punie par un échec. La société politique n'est réellement que la guerre des bons contre les méchans, et toute la vie des premiers n'est qu'une longue et périlleuse campagne. Cette idée est aussi juste en politique qu'en morale, et le gouvernement monarchique n'en est que l'application.

4° Il ne peut y avoir qu'une constitution, ou une forme de société constituée, parce que, sur un même objet, il ne peut y avoir qu'*un* rapport *nécessaire*. Ainsi, dans la société naturelle constituée, l'homme n'a qu'*une* femme, et dans la société politique constituée, le *pouvoir* général est entre les mains d'un seul homme; mais il peut y avoir une infinité de formes différentes de gouvernement, parce qu'il peut y avoir, sur un même objet, une *infinité* de rapports non *nécessaires*. Ainsi dans la société naturelle non constituée, l'homme peut avoir une *infinité* de femmes, ou, ce qui est la même chose, divorcer une *infinité* de fois : ainsi dans la société politique non constituée, le *pouvoir* peut être celui

d'un nombre indéfini de personnes; et il est aisé de voir que la société naturelle, ou la famille, sera plus défectueuse à mesure que le nombre des femmes s'éloignera de l'unité ou du mariage : comme la société politique non constituée, ou le gouvernement, sera plus vicieux à mesure que le nombre qui exprimera les personnes exerçant le *pouvoir* s'écartera davantage de l'unité ou de la monarchie. Les vérités géométriques ne sont pas plus évidentes.

5° Dans la société constituée, la constitution se confond avec la forme de gouvernement. En effet, volonté générale de la société, manifestée par des lois fondamentales, *pouvoir* général exercé par un monarque, force générale dirigée par le pouvoir général, *forment* la constitution, et *constituent* la forme de gouvernement monarchique : c'est-à-dire que les lois politiques qui *constituent* la forme de gouvernement sont des conséquences nécessaires des lois fondamentales qui *forment* la constitution, et sont fondamentales elles-mêmes. Rousseau a aperçu cette vérité, lorsqu'il dit : « Les lois politiques peuvent devenir elles-mêmes lois fondamentales, *si elles sont sages*. »

6° Dans les sociétés non constituées, il n'y a point de volonté générale, point de rapports nécessaires, point de lois fondamentales. Aussi les lois politiques qui déterminent la forme de gouvernement, ouvrage de la volonté dépravée de l'homme, ne peuvent avoir rien de nécessaire, rien de fondamental, ou

fondé sur la nature des êtres; mais elles sont variables, défectueuses. Je vais plus loin, et je soutiens qu'elles sont *toutes* absurdes ou puériles, ridicules ou cruelles, immorales ou injustes, contraires à la nature de l'homme, attentatoires à sa liberté ou à sa dignité, depuis la loi qui, dans les républiques Grecques, bannissoit la vertu reconnue, pour éloigner l'ambition présumée, jusqu'à celle qui, dans les exercices publics, ôtoit, dit Montesquieu, *la pudeur même à la chasteté;* depuis la loi qui, à Sparte, ordonnoit d'égorger de malheureux esclaves, jusqu'à celle qui prescrivoit de manger en public un certain ragoût; depuis la loi qui, à Rome, permettoit de vendre son débiteur, jusqu'à celle qui permettoit de tuer son fils; dans les républiques modernes, depuis la loi en vertu de laquelle le pouvoir civil ordonne le jeûne, jusqu'à la coutume ou loi non écrite qui, dans certains cantons Suisses, autorise, ou, pour mieux dire, force les candidats à mettre publiquement les suffrages à l'enchère, ou qui, traitant l'homme comme un enfant, gêne sa liberté naturelle, dans les actions les plus indifférentes, et lui prescrit, pour ainsi dire, de souper à sept heures, et de se coucher à neuf; depuis la loi qui, dans la France république, dissout le lien du mariage, jusqu'à celle qui anéantit l'autorité paternelle; depuis la loi qui ordonne de démolir les maisons, jusqu'à celle qui, par un *hors de la loi*, ordonne d'assassiner les citoyens.

La raison de cette différence entre les lois politiques de la société constituée, et les lois des sociétés non constituées, s'aperçoit aisément.

Dans la société constituée on pose un principe fondamental, d'une vérité évidente, irrésistible, fondé sur la nature de l'homme : *Là où tous veulent dominer avec des volontés égales et des forces inégales, il faut qu'un seul domine, ou que tous se détruisent :* et l'on en déduit, par ordre, comme des conséquences plus ou moins prochaines, mais toujours nécessaires, tous les rapports ou lois constitutives et politiques. Ainsi, de ce principe, que *la ligne droite est la plus courte entre deux points donnés*, ou de quelques autres, en petit nombre et d'une égale évidence, découlent, plus ou moins immédiatement, toutes les vérités géométriques ; et comme il ne peut y avoir un principe différent pour une société que pour une autre, puisque l'homme est le même dans toutes les sociétés, celles qui s'écartent du principe fondamental des sociétés ne peuvent que s'égarer, et d'un principe faux elles ne peuvent déduire que des conséquences absurdes. Remarquez, pour la parfaite exactitude du parallèle, qu'il n'y a qu'une forme de gouvernement monarchique, ou une constitution de société, qui puisse satisfaire aux conditions de cette proposition : *Là où tous veulent dominer*, *etc.*, comme il n'y a qu'une seule ligne droite qui soit la plus courte entre deux points; au lieu qu'il peut y avoir entre deux points une *infinité* de

lignes courbes qui toutes s'écarteront davantage de la ligne droite, comme il peut y avoir une *infinité* de combinaisons différentes de gouvernement républicain, qui toutes s'écarteront davantage de la société constituée. « La démocratie, dit Rousseau, » peut embrasser tout le peuple ou se resserrer jus- » qu'à la moitié. » Ces vérités intéressantes et pratiques seront mises dans tout leur jour.

Mais si les lois ou rapports *non nécessaires* sont l'ouvrage de la volonté dépravée et particulière de l'homme, ils ne peuvent détruire les lois ou rapports nécessaires qui existent entre les êtres, et que la volonté générale de la société ou la nature veulent *nécessairement* produire. Il y aura donc dans les sociétés, dans lesquelles se trouveront ces rapports non nécessaires, un combat continuel entre la volonté de l'homme et la volonté de la nature, dont l'homme peut retarder, mais non empêcher l'exécution. C'est cette vérité que l'auteur du *Contrat social*, qui pénétroit le principe, mais qui s'égaroit dans les conséquences, exprime en ces termes : « Si le légis- » lateur se trompant dans son objet, prend un prin- » cipe différent de celui qui naît de la nature des » choses, l'état ne cessera d'être agité jusqu'à ce que » ce principe soit *détruit* ou *changé, et que l'invin-* » *cible nature ait repris son empire.* »

Les sociétés non constituées tendent donc inévitablement et invinciblement à se constituer, et les sociétés constituées à devenir plus constituées;

c'est-à-dire, que la législation de la nature tend à détruire celle de l'homme, et à substituer ses lois ou rapports nécessaires à des rapports qui ne le sont pas. « Le gouvernement, dit l'inconséquent » Genevois, passe de la démocratie à l'aristocratie, » de l'aristocratie à la royauté; c'est là son incli- » nation naturelle, le progrès inverse est impos- » sible. » Il est évident, d'après cet aveu, qu'il auroit dû intituler le *Contrat social :* MÉTHODE *à l'usage des sociétés pour les éloigner de leur inclination naturelle, ou de la nature.* C'est parce que ce prétendu sectateur de la nature est sans cesse, dans cet ouvrage, en opposition avec elle, qu'il a mérité d'être *flétri solennellement* par le décret qui, le plaçant dans le Panthéon à côté de Marat, met l'insensé qui réduit en théorie la révolte contre la nature, à côté du furieux qui la réduit en pratique.

C'est parce que le progrès inverse de la royauté à la démocratie est impossible, et que l'inclination naturelle des sociétés est de passer de la démocratie à la royauté, que les troubles éternels des républiques finissent tôt ou tard par y établir le *pouvoir* d'un seul, et que les crises violentes que les monarchies essuient quelquefois, loin d'y changer la forme du gouvernement, y perfectionnent souvent la législation. La nature, qui travaille sans interruption à substituer ses lois ou rapports nécessaires aux lois défectueuses que l'homme introduit dans la société, avertit l'administration de la nécessité

du changement, par les troubles intérieurs dont l'état est agité; et lorsqu'une administration foible, insouciante ou corrompue, refuse d'écouter les avertissemens de la nature, elle remédie au désordre, en rejetant ces lois de la société par une explosion violente. Ainsi, dans l'homme dont l'estomac est surchargé par des alimens dangereux, des symptômes fâcheux indiquent le mal et le remède.

C'est parce que l'auteur du *Contrat social* a aperçu que *l'inclination naturelle* des sociétés étoit vers la royauté, qu'il a osé avancer que la société n'étoit pas dans la nature de l'homme, et qu'il a été absurde, de peur d'être conséquent.

C'est parce que la volonté générale, ou la nature, fait des lois dans les sociétés constituées, et que la volonté particulière de l'homme en imagine dans les sociétés non constituées, qu'on ne voit de *législateurs* que dans les états despotiques ou républicains, et qu'on ne peut assigner d'origine, ni de date certaine, à la plupart des lois fondamentales des sociétés constituées.

Dans celles-ci, on peut toujours corriger une loi défectueuse, et faire le changement dont la nature indique la nécessité, en remontant au principe, *là où tous veulent dominer*, par la suite des propositions intermédiaires. Ainsi je juge vicieuse, une loi ou un rapport qui me ramène à un principe contraire à l'unité et à l'indivisibilité du *pouvoir;*

comme je découvre le vice d'une démonstration géométrique, qui, par la filiation des propositions génératrices, me ramène à un principe absurde, tel, par exemple, que seroit celui que *la ligne droite n'est pas la plus courte entre deux points*. Mais dans la société non constituée, dans laquelle on a commencé par méconnoître le principe, on ne peut que s'égarer dans les conséquences; et faute d'un régulateur certain, l'homme ne peut apercevoir ses erreurs qu'en en éprouvant les suites funestes, ni les corriger que par des erreurs nouvelles. C'est précisément parce que les modernes législateurs ont senti ce vice radical de leur législation, qu'ils ont essayé de suppléer au principe *fondamental* par des déclarations *préliminaires* de *droits* imaginaires et de *devoirs* prétendus : véritable manifeste dans la guerre que l'homme déclaroit à la nature, déclarations de *droits* et de *devoirs*, qui ôtent à l'honnête homme la force des *droits* réels, et au scélérat le frein des *devoirs* nécessaires; bavardage niaisement absurde ou profondément dangereux, dans lequel nous avons vu l'idiot placer une sottise, persuadé qu'il y posoit un principe, et le factieux consacrer un forfait, en persuadant aux autres qu'il y développoit une vérité.

Si les sociétés non constituées sont dans une agitation continuelle *jusqu'à ce que l'invincible nature ait repris son empire*, et que les *rapports contraires à la nature des êtres soient détruits ou*

fendu, et la succession y fut sa
la révolte des troupes et l'amb
Vespasien, Nerva, Trajan, se
faut de leur *pouvoir*, et mên
leur position, que leur premi
le sénat, autant qu'ils le pou
tique considération : ce qui n
poser des limites à leur *pouvo*

La république romaine eû
de temps sans l'institution du
les temps de crise, créoit le *p*
société, en suspendant le *po*

(1) Montesquieu, remarquant *l'industrie*
russe cherche à sortir *du despotisme qui lui*
mêmes, compte au nombre des moyens qu'i
tribunaux. (*Esprit des lois*, l. v, ch. 14.)

Nous avons vu en Egypt
c'est-à-dire le *pouvoir* généra
entre les mains d'un monarq
les lois fondamentales, ou au
ment monarchique;

En Asie, le *pouvoir* part
lois fondamentales qui le lim
le gouvernement despotique

En Grèce, le *pouvoir* entre
ou de tous, sans direction et
terminées, ou le gouvernem
cratique, ou démocratique;

A Rome, dans les premier
gouvernement monarchique

César fonda sur ces division
quête, qui, dans dix ans, d
peuple Romain, et un maîtr

Si l'institution royale avoi
les professions sacerdotale e
développées, et elles y form
marqués : le premier étoit
Druides ; le second celui de
equites. Leurs fonctions éto
minées ; les Druides avoient
divines, le soin de l'instruc
publique : *illi rebus divinis in*
terpretantur ; ad hos magnu
rus, disciplinæ causâ conc
Druides avoient sur plus d'
blances frappantes avec les

les lois écrites et non écrites
mœurs..

La société constituée proté
ciété non constituée l'opprim

La preuve en est dans l
Egyptienne, Grecque, Romai
sociétés de l'antiquité que l
parce qu'elles comprennent t
les espèces, tous les états des
ferment les élémens de toute
sociétés, et que nos société
n'en sont que le développ
étendu.

La foiblesse de l'homme
sexe, de la condition; du viei
la femme, de l'esclave.

et des mœurs aussi cruelles qu
le motif; mais on n'en voit pa
l'enfant n'est pas un être sacr
gion, il est bientôt un être vil
de la politique. Les législateu
pour borner le nombre des
teurs François commandent
réduire, et annoncent hautem
minuer de la moitié. Les mên
sent infailliblement aux même
viens aux peuples *barbares*.

Si les Romains, qui faisoi
de *ne pas tuer* leurs enfans n
leurs filles, qui leur permett
filles cadettes et les enfans mal
toient l'humanité jusqu'à défe

mœurs Romaines furent bonı
reux. « Les premiers Romain
» et mangeoient avec leurs es
» eux beaucoup de douceur
des lois.)

Mais lorsqu'il n'y eut plu
société, et que toutes les p
nées, l'esclave devint redou
aussi ses passions, et que la p
exaltée par la servitude mêm
frein du *pouvoir* par des lois
rent atroces, insensées, absu
lateur. Ecoutez Montesquieu
» consulte Sillanien et d'aut
» que lorsqu'un maître seroi
» qui étoient sous le même t

de la France; ce contrat, don
l'extension, comme le dével
d'un rapport qui dérive de la
société, de la nature des fo
en plusieurs endroits, de
sol; ce contrat a été regardé
comme une oppression; le pr
qui l'avoit consenti, comme
qui l'avoit accepté avec recon
esclave: et comme on ne s'arr
glissantes de l'iniquité, ces
premier décret avoit permis
postérieur en a prononcé l'ané
qu'il n'en restât quelque trace
l'incendie des monumens qui
tôt, plus vorace que le temps

» persévérance; ses fonction
» partout cet ennemi et de le
» des fables de l'Edda, le ma
» présenté sous la figure d'un
» *Thor*, sous celle d'un jeu
» cher, *accompagné d'un géa*
» dessein; le dieu le pêcha,
» récits, il lui *brisa la tête* d
Les Germains, à leur entré
trouvèrent la religion chréti
par leurs opinions à en cr
pratiquer les vertus par la p
ces *fiers Sicambres* baissèren
la religion, et la constitution n
ligieuses s'unit à la constitutio
politiques pour former la v

nature, ont en elles-mêmes u
ration dont le développement
entraînera la société au der
de désordre et de malheur :
montrée en son lieu. Vérité
la théorie est le sujet de cet o
plication à la société être l'ob
plus sérieuses, des efforts les
les gouvernemens !

Ainsi, pour suivre le pa
l'homme moral, ou intelli
par la pratique des lois reli
acquiert sur ses penchans un
et son bonheur. Mais, s'il
tombe dans l'esclavage de s
que désordre, trouble et con

fois devint excessive.

Les besoins de l'homme
plioient, et les besoins réels
comme les arts superflus ou
besoins factices. La société
sans récompense les travaux i
vertes utiles, les chefs-d'œuvr
du goût, l'étude approfondie
lens de l'homme d'Etat, les v
dans une société constituée, l'
l'éclat des talens militaires ne
seuls honorés. Il étoit dans la
la société payât tous les servi
et qu'elle proportionnât le sal
compense au mérite, la recon
Or, tous les services rendus

corps social, il est évident q
seul le droit de produire cet a
nérale.

Il falloit donc que le corps
produire cet acte. Effective
avoient des assemblées généra
affaires de la société : *de maj*
tant, dit Tacite.

Mais, comment rendre exte
La société est la réunion des
priétés. Elle ne pouvoit être
des hommes qui fussent prop
ciété constituée ne connoît pa
connoît que les professions ;
être représentée que par des p
propriétaires. Or, dans les

primer ; c'est-à-dire, qu'il n
moyens de puissance à lui p
pas de la société, qu'il pût a
abuser contre la société. La
au domaine de la couronne le
des rois de France étoit do
nécessaire de la constitution
tard, parce qu'il étoit moins

Le *pouvoir* et la religion
lonté générale de la société c
donc là où leur dotation le
sera malgré la nature, malg
de la société, et il n'y aura l
ni religion, ni société.

La force publique fut au
général de l'Etat, agent d

narque ne pouvoit lever des
domaines, ni exiger des se
contre lesquels il ne faisoit p
proportion avoit les suites l
vassal, contre lequel le mona
joignoit une force étrangère
son fief: comme, par exemp
Normandie ou de Guyenne s
terre; alors les engagemens
contestés, du service féodal
guerres continuelles, il fallu
des impôts pour les solder.

Un auteur célèbre, qui a fa
ture physique et morale, co
de la nature sociale et politi
tention de la nature à faire

dies, les besoins publics n
des besoins particuliers. Il fa
nications, détourner ou co
sécher des marais, élever d
y pourvut par la corvée, je
gratuit des citoyens : dispo
dans une grande partie de
France depuis peu d'années

Mais la corvée ne pouvoit
ties des travaux publics, ni

(1) J'ai cité ailleurs ce passage de Ro
» contraire à la liberté, que les taxes. »
de même, lorsqu'ils s'opposoient au rach
la société plutôt que l'homme, et la con
de l'individu. Avec de la mesure dans l
blics, et de l'économie dans leur dir
l'autre.

noble, et la nature de la société
nobles aussitôt qu'elle a fait les
mier soin des despotes est de dé
qu'ils conquièrent, la noblesse
tence indépendante, et ce qui
despotiques, est qu'il n'y a poin
ditaire. Sa nécessité sous ce ra
testée; et Rousseau lui-même,
ment de Pologne, dit qu'avec u
faut une noblesse héréditaire.

2° La noblesse défend le *pou*
son interposition; c'est-à-dire, e
de la soumission aux autres s
avec moins de peine lorsqu'ils
qu'ils sont accoutumés à respec
en entretenant, dans toutes les

» tat » (1). Mais, si la natu
conservateur et deux profes
la société, pourquoi voit-on
détruisent? 1° Les révolution
corps politique; et dans le c
dans le corps humain, la na
qui ne veut pas entendre, s
crises violentes, des lois défec
au développement de la con
vaises humeurs qui, dans le
gent l'équilibre nécessaire à la
2° la révolution de France a

(1) Nec enim nos arbitror, victoriæ pr
liberos et fortunas reliquisse; sed quod
pium, et debitum reipublicæ, nostræqu
Cic. *Epist. A. Torquato*, l. vi. 1.

je répondrai que la nature am
sensibles et progressives, les
saires, comme l'homme gâte
tions précipitées; le temps est
n'est rien pour la société. C'
de saint Augustin, lorsqu'il di
Patiens, quia æternus.

Les Germains, dans leurs f
propriétés particulières; dans
quêtes, ils n'en eurent point
eurent donc peu de lois civil
voient que la propriété de leur
rent presque que des lois crim
tarifs, dans les lois des Franc
blessures, les injures, les outr
meurtre, ce crime de lèse-nat

dans les assemblées générale
Etats généraux, et elle re
peu au-dessous des deux p

J'ai dit qu'elle avoit le d
dire de l'expression de la
devoit donc veiller à ce qu
dépôt sacré aucune loi qui n
volonté générale, c'est-à-
conséquence *nécessaire* de
c'étoit une loi politique, o
cessaire des lois politiques,
et lorsqu'elle n'apercevoit p
une loi qui lui étoit présen
l'agent de la volonté génér
censée l'expression. On voi
remontrances, et l'on aper

ches s'étendre, le feuillage n
de l'homme, copie imparfai
productions de la nature. La
qui doit produire le chêne ;
et travaille en secret. L'arbre
germe ; mais qui racontera le
génération? Il croît, il s'élève ;
ver et croître? Battu par les
plus robuste ; retranché par
plus vigoureux : il verra pass
et les siècles ; et le vieillard
se courboit pour redresser sa
hauteur, et assis à son ombre
leur à la rapidité du temps.
nature ; voilà la société.

Nous connoissons la législa

vantable qui a été acquitté par Robespie

Cette anecdote est tirée du *Tableau*
mois d'août et de septembre 1792. Son e
teurs des *Actes des Apôtres*, a employé s
la révolution, ou à en retracer les malhe
et des rois. Il faut que la révolution s
dans tous ses détails, je dirai presque da
de la révolution, le traité le plus comple
rimentale, qui ait jamais paru, peut avo
l'intérêt du roman. Si, à la honte de l'es
cités qui la déshonorent; pour la consol
jour des traits sublimes de religion, de
noissance, de tendresse conjugale, d'amo
tachement de la part de ses domestiques,
que vous jugerez les vrais Français! Un
proscriptions de Rome : *que les proscri*
dans leurs épouses, rare dans leurs esclav
nulle dans leurs enfans. C'est un point d
celle des anciens. Elle sera à notre avan
rateurs des Grecs et des Romains, qui n'
ni constitution religieuse.

chercher les lois immuables [...]
ture et le père du genre hu[...]
même aux sociétés comme le [...]
de leur existence.

Comparaison sublime, et qui
aussi touchante qu'elle est exa
du roi avec son Etat.

Le Français avoit un carac
variabilité de son caractère, c
la constitution, qu'il faut ch
longues prospérités, comme le
et l'origine de ses malheurs.

J'observe avec attention c
mains (1), de Gaulois et de

(1) Il seroit, je crois, aisé de prouver
pays soumis à la domination Romaine, cel
de Romains, surtout dans les province
culière est beaucoup plus latine que la la
en *ac*, si communes dans la topographie
mot *ager* défiguré *par contraction*; les

voir de l'Etat.

Ce caractère national s'est
noncé contre l'administration
ques dont on n'a pas perdu le
poussoit par les traits du ri

s'ils eussent été moins récens et moins co
rejeté le prodige de l'inspiration particuli
de la persuasion ; il n'eût pas manqué de
nations, à des armées, qu'une jeune et pa
battre, qu'elles voient *blessée et prise,* est
grand empire réduit aux dernières extrém
riva. On n'eût pas impunément plaisanté
ou sur les boucliers tombés du ciel : on a i
critiques sur l'histoire de Guillaume Tell
mens destinés à servir d'exemple aux autr

. . . . un esprit de vertige et d
De la chute des rois funeste avant-c

(*Ra*

Si nous considérons la
vue que nous présente son
nous trouverons, dans le
qu'elle a essuyées, et qu
constitutions de 1789, 91
évidente que le *pouvoir*,
principe qui est l'unité, a
à se diviser sur tous les n
une fois parvenu au term
à revenir à son principe :
n'y a plus de *pouvoir* géné
membre de la société ten
particulier; et lorsque tou
ciété ont leur *pouvoir* pa
société, parce qu'il n'y a

gent : c'est une limite à l'exe
voirs.

Mais que pouvoient ces fo
tendance irrésistible du *pou*
On se rappelle avec quelle
fut attaquée, avec quelle cha
La première assemblée la lèg
recommande de la mainten
d'imprudens bergers qui on
du haut d'une montagne, e
chute impétueuse, crient à d'

La nouvelle constitution
sermens de la maintenir. L
renverse la frêle barrière qu
division du *pouvoir* : le *pouv*
dire, et s'étend jusqu'au d

de Castille (1). La nature fa
grands rois, les grands m
reines. La nature fait beauco
gion fera davantage; elle en
ces fiers et turbulens vassaux
expéditions lointaines, ou ils
blis et tranquilles. Les rest
thique et Germaine s'exhale
périt, mais la société se perf
» siècle de guerres privées,
» toit fait de la France. »

Au règne des armes doit
lois. Philippe-Auguste avoit

(1) « On ne sauroit nier la passion d
» reine Blanche : elle en profita peut-être
» quetterie, mais il n'en fut pas plus heur

France les troubles d'une mi
d'une révolution. Elle appel
société un prince dans l'âge
toute la force que donne l'exp
toute la solidité que donne l
arriver au trône par le circu
l'adversité. Il en a médité la l
traite profonde à laquelle les
damné; et cette leçon n'a p
prince qui réunit à un esprit
jugement sain et solide, l'int
faire le bonheur de ses peupl
sage et touchant qu'il leur a
monarque de la France. Il en
qu'il en connoît les sources;
conservateur, puisqu'il en c

ne trouvera de repos et de
une juste confiance à l'autor

Ainsi la Pologne puissant
taires, et qui, en s'écartant d
teur, a perdu son repos, s
son indépendance, eût repri
tions, si, plus éclairés sur l
patrie, convaincus que la se
lement *nécessaire*, étoit la lo
ditaire, et que l'influence co

(1) En 1282, les Etats de Castille dép
nuel prononce la sentence qui le dégrad
Maroc, qui passa aussitôt en Espagne, p
» il, en combattant pour vous, *soutenir*
» *pères* : mais vous êtes Chrétien et je
» suspends ma haine que pour venger l
» lées en votre personne. » (*Hist. d'Esp*

à peine la soupçonner d'êt
son tour jouit du bienfait
de son état naguère barbare
de guerroyer : placée sur
de l'Asie, elle pèse à la fois
me semble que j'aperçois
pour arrêter ses progrès.

J'entends dire que le Mu
gion et ses préjugés, veut s'
mais un peuple ne peut s
chrétien et monarchique, p
est la réunion de la socié
de Dieu, ou du christianism
tique de l'unité de pouvoir
et si le Turc, abruti par s
son gouvernement destru

la raison de l'homme, qu'à
ciété. Mais si la révolution
par le retour immédiat de
théisme, la révolution au
tianisme à l'athéisme extér
lition de tout culte publ
possible, parce qu'elle est
pravée de l'homme, ou à s
dépravée de la société, ou
révolution doit arriver lors
sera égarée par les passio
par l'extinction du *pouvo*
projet de cette révolution
cret; l'exécution en est c
temps, et son succès n'est

Il y a cette différence en

séditieux des autres, de la polit
des cabinets, la révolution Fr
tout sous ses drapeaux, par le
et le pillage, l'intérêt, la volup
ce qui peut affecter l'*esprit*, l
l'homme, eût rallié, dis-je, c
qui vit sur la propriété d'autr
plie en Europe à un point effi
merce entretient. Car le comm
l'unique religion des sociétés
est devenu l'unique Dieu d
merce, en déplaçant les subs
en Europe les blés de l'Afriq
contrarie peut-être les vues
son système de population, e
des instrumens de révolution

dans une partie de l'univers :
les ténèbres de l'athéisme r
surface de la terre, on sera
des conséquences bien impo
bien nouvelles. Je ne sais si u
du polythéisme à l'athéisme ;
l'ordre des choses ni dans la
maines, qu'un peuple qui cr
vienne tout à coup à abolir to
Divinité. Il semble nécessaire
par l'intermédiaire de la relig
L'histoire s'accorde avec cett
n'a pas encore vu chez un
l'athéisme extérieur, c'est-à-d
public de la divinité. Il faut
d'un Dieu, ou le christianism

Ce seroit, ce me semble, l
de littérature *politique* bien in
prochement de l'état des arts
ples avec la nature de leurs in
les principes que je viens d'ex
veroit peut-être, dans la mo
politiques des Etats d'Italie,
qui domine dans leurs arts; da
des institutions des peuples du
rudesse de leurs production
constitution mixte de l'Anglet
inégalités bizarres, de ce m
sublime et d'une nature bass
marque dans ses poètes. Il
secret de ces imitations exagér
gigantesque qu'on aperçoit da

elle protège la femme par le
mœurs sont *persuasion* et *dou*
Des lois positives en faveur d
des avantages que la nature l
des tyrans; comme en Orient,
malgré les avantages de la na
avantages mêmes, en font de

Ce respect pour les femme
de la société ou de l'homme s
ment pour elles qui tient à
naturel, forme entre les deu
appelé galanterie, où la forc
complaisance et trop souvent
blesse de la femme devient
tyrannie.

On a remarqué plus haut

en une application qui port
société, sur la religion à la foi
l'Europe chrétienne; j'y vois
j'y vois et fréquemment des
actions expiatoires, de grand
à-dire, des vertus religieuses e
l'héroïsme dans les fautes, de
pentir. Voilà l'homme, me
religion. C'est son cœur com
volonté dépravée de l'homme
par la religion. Je reconnois
l'autre à ses remords. Si je vo
ligion n'empêche pas, je vois
produit. Tout n'est pas perdu
sa passion naturelle, la passio
public obéit au frein de la re

lois; mais aussi il fut conqui
que cette société, qui n'étoit p
celle du Danemark, avoit au
gression, et n'avoit aucune fo

Ce principe d'agression se
dans le siècle dernier, avec la
et ce peuple, après avoir so
magne sous Gustave-Adolph
mark sous Charles-Gustave
siége devant Copenhague.

Frédéric III, roi de Danem
avec la reine son épouse, dé
supporter les fatigues du sié
dangers.

Cette magnanime résoluti
étonnant à la garnison, à la

l'a pas pu. Le pouvoir en D
stitué; mais il n'est pas parfa
manque à cette monarchie, c
celles de l'Europe, excepté
dépositaires des lois, corps p
bles, indépendans dans l'exe
fonctions, dont la seule fon
monarque en lui apprenan
émanées de la volonté génér
des ordres émanés de sa vol
protéger le sujet contre l'a
pouvoir peuvent faire de
confiée.

On m'objectera sans dout
en Danemark : mais, 1° le se
tude; 2° le servage n'empê

tous les emplois, de toute exis
peut d'un sourire, ou d'un sig
ministre ou un gouverneur de
au milieu de ses sujets avec la
bilité de nos princes, il ser
mandes les plus déplacées, et
plus importunes. Nos rois n'
redouter : grâce aux distinct
des convenances impérieuses,
des lois à suivre dans la dist
publics, et ils peuvent être
importunés.

Le *pouvoir* particulier du
limité que par la religion; et
primer les excès, la limite se
dans la force armée, ou dans

des fabriques au préjudice
souverain, ni même cultiver
quant à des études qui mènen
siastiques réservées aux famill
quoique fondamentales de ce
pas des rapports *nécessaires*
des êtres, mais des conséqu
l'intérêt personnel; et elles so
volonté générale, ou de la na
lonté particulière de l'homme
à les faire disparoître, et elle
égard, dans plus d'un endroi
tard *irrésistibles*.

Les aristocraties héréditair
des gouvernemens, s'il faut
et Rousseau; mais ce dont il

l'honneur outragé auroient p
en coûtât la vie à Lucrèce
peuple Romain. En Améri
modiques sur le thé servirent
d'un motif plus grave ; et po
malsaine quelques sous de n
dépeuplée, fut ruinée, la gu
deux mondes, le sang humai
et le *grand homme*, qui n'exp
ger des indigestions des dîne
dissoit des progrès de l'incen
et tandis qu'il rioit en secre
ples, il s'extasioit en public
caine, et les progrès de l'espr
testera pas sans doute que la
ne doive sa naissance à l'ambi

ont dans les grandes puissan
au besoin, deviendroient leu

Les Etats-Unis de l'Améri
des Anglais ou dans celle de
conserver la tranquillité au d
l'y rétablir.

Les grands Cantons de la
verroient les grandes puiss
leurs troubles ou leurs débats,

On verroit encore aujour
Hollande se disputer l'empir
sances intéressées ne mainte
des formes monarchiques, q
tutions populaires, y compri
blicaines, et assurent ainsi le
et celui de l'Europe.

taqué les principes conservat
guerre présente a révélé à l'
gravité du mal (2). L'intérê
l'homme, et ce dieu a exigé
vertus. *Si l'univers est son tem*
dans les républiques : étrang
vernemens, qui semblent n'exi
l'espèce humaine, ou pour la

C'est cependant celui qu
vœux, que hâtent par leurs e
ou de fripons, qui, dans leur
sées, qualifient de despotisme

(1) On n'ignore pas les avanies que les n
à la Chine et au Japon, pour obtenir la per

(2) Aperiet et recludet contecta et tum
TACIT. *Hist.* II, 77.

social, sa limite est dans les in

Dans la démocratie, parce
dividuel, sa limite est dans l'

La monarchie considère l'h
ou membre de la société, ou

La république considère l'
ciété ou l'homme naturel.

Et comme la société est f
l'homme pour la société, la m
l'homme dans ses rapports a
à l'homme et à la société.

Et la république qui co
rapport avec la société, ne c
ni à l'homme.

Et si au centre de l'Euro
sation, lorsque tous les prin

et de force générale, que dan
tuée ou monarchique.

La passion de l'homme est
blables.

La passion de ces hommes
se dominer entre eux, ou
hommes.

De là la guerre civile et la
ne sont qu'un effort que fait
ciété pour dominer l'autre pa
ciété pour dominer une autr

« Les princes, dit Montesq
» de leur vie des périodes d
» d'autres passions et l'oisive
» dent : mais la république
» changeoient tous les ans..

qu'il n'avoit pas l'autorité,
tout entière entre les mains
n'est donc pour le peuple q

« On n'entend parler, co
» des divisions qui perdire
» voit pas que ces divisions
» qu'elles y avoient toujou
» voient toujours être;...
» générale, toutes les fois qu
» tranquille dans un Etat q
» république, on peut être a
» est pas. »

Rien de plus clair. Tan
tranquille dans une républi
berté; l'agitation, les disput
liberté : mais le sujet de tou

» l'empire Romain, fondèren
» et la liberté; les peuples
» l'ont conquise en hommes
» source de la liberté de l'E
» presque toute celle qui ex
» les hommes. » (*Esprit de*
peuples du Nord ne fondè
publique.

J'AI avancé qu'il n'y a de
une société monarchique, p
qui ait des lois fondament
existence, et des lois politiq
cessaires des lois fondamen
elles-mêmes, pour base de
ment : ici je me rapproche,
de l'auteur de *l'Esprit des lo*

Il ne distingue que trois s
le républicain, le monarch
Dans les chapitres suivans,
nement républicain en arist
que. On verra tout à l'heure

sairement dépravée et destr

crainte : Principe des sociétés

Il ne peut donc y avoir de
tique ou religieuse, que dans
puisque son principe est l'*am*

Et il y a *nécessairement* e
tique ou religieux, dans les so
puisque son principe est la *c*

On voit que je suis ramené
posés dans les premiers chap
Cette théorie de *l'amour*, prin
stituées, politique et religie
principe des sociétés non con
entièrement développée que
ouvrage où il sera traité de l
ciétés religieuses.

république, des écrivains on
pierre et à ses dignes amis le ti
frémis de penser que si ce pa
la postérité abusée les eût rega
des Sully ou des Fénelon.

Si l'on vouloit porter le flar
du christianisme, mais de la
conduite privée de ces homm
glorifie, et suivre ces héros d
coulisses, on verroit trop so
foiblesses de l'homme succéd
tesques du citoyen; on ver
prêter sa femme à Hortensius,
placer son argent à une usure

(1) Brutus, *sous des noms empruntés*, prê
à 4 pour cent par mois. Il obtint pour cela d

funeste à l'homme que nuisib
n'est pas impossible à un gou
qui se donne la peine de veill
ral comme sur l'homme phy
scandale, et de rendre les mœ
par conséquent meilleures; m
ment à redouter pour la soc
éteint tout esprit public, tout
qu'elle flétrit l'ame et dessèch
immodéré des richesses. Dans
passion trouve un correctif
permettent le luxe au citoyen
pauvreté dans le noble; mais
dans lesquelles toutes les i
l'acquisition des richesses par
les mœurs, et souvent les lois,

nécessaires qui dérivent de
Rousseau dit la même chose :
et les lois doivent tomber touj
mêmes points.

J'admets cette définition, e

Les lois fondamentales, les
civiles, intérieures ou extéri
rapports qui dérivent *nécess*
des choses.

1° Les lois fondamentales
sont les rapports *nécessaires*

De la nature de l'homme i
c'est la religion publique, ou le

De la nature de l'homme p
c'est la monarchie royale ou
l'unité de pouvoir ;

quelquefois malgré la loi : im
à la nature de l'homme, ne p
aucune loi.

J'ajouterai, pour dernière
étonnant que Charles V, con
vernement monarchique, ait
de la majorité des rois l'âge
étoit l'époque *de la majorité de*
parce qu'alors ils pouvoient s
goce, au lieu de l'âge de ving
majorité du noble, parce qu'a
porter les armes et desservir s

Souvent une loi politique n
ment *nécessaire* d'une loi plu
tutionnellement abrogée. Ains
noblesse militaire, n'étoit qu

» merce, les mêmes lois dans
» toujours à propos sans exc
» du génie ne consisteroit-el
» dans quel cas il faut l'unifor
» il faut la différence? » (*Es*
ch. 18.)

Le judicieux président Hén
en termes encore plus formels
» que son autorité seroit mieu
» de son royaume étoient unif
» ner à ce projet le prétexte s
» blic..... L'uniformité des p
» qu'une dispute de nom; m
» même des lois qui ont été
» qui se sont introduites, suiva
» pays et les mœurs de ses hal

de continuer ses attentats? O
seul moyen de répression auq
ment impossible de se soustr
homme peut se dérober par
même perpétuelle, et qu'une
jeter dans la société les malfa
tendu exclure de son sein; en
dire que l'homme ni la sociét
fliger une peine perpétuelle.

Ainsi la nation qui condan
tion des scélérats qui ont méri
manqueroit essentiellement a
entre elles, c'est-à-dire, aux l
laissant, au milieu de la sociét
et des instrumens de la destru

Et remarquez que le *pouvo*

monarque ou le *gouvernem*
donc le seul *gouvernement* l
seul où le *souverain*, la natu
cun rapport, se confondre av
est le monarque. Dans une
voir réside dans le sénat, ou
verain nomme le *gouverne*
pelle le *pouvoir* exécutif.
nomme les membres, mais il
terminent ses fonctions, tra
son action : or un *pouvoir* q
autre *pouvoir*, qui détermin
règle son action, trace sa ma
bres qui l'exercent, et les de
règles qu'il leur a tracées,
leur séparation ou distinctio

seul amèneroit et plus tôt et
aussi violentes et plus irrém

Dans une société non co
dans la démocratie, où il y a
le peuple, il peut se faire sa
fréquemment de nouvelles l
teur aura sans cesse de nou
cidera fréquemment, d'apr
nances : et comme il n'y
rien de *nécessaire* dans les
aura rien de fixe dans les fo
fera des lois. Le législateur

(1) « Un gouvernement libre, c'est-à-
» maintenir, s'il n'est, par ses propr
(*Grandeur des Romains.*) c'est-à-dire
absurdes, il faut pouvoir les changer.

rité que par le caractère prof
son premier acteur, le coad
tour original de ses *Mémoires*

Une grande partie des m
sous les règnes foibles de Fran
vint de ce que le Parlement d
diversité d'opinions religieuse
parmi ses membres, ne put p
pouvoir particulier sur celu
n'aperçoit-on, dans ces temp
chement à la constitution et d
dre, que dans ce corps resp
Achille de Harlay, bravant u
venoit de chasser son souvera
et qui bientôt ne lui laissa de
faire assassiner, osa lui dire

» l'enterrement de Louis XI
» premier président. » (*Héna*
paroît déplacée, puisqu'il y
n'en faut pas moins regar
d'œuvre de la constitution, et
de la volonté générale conser
que dans la circonstance la plu
conservation, je veux dire l'ex
qui exerce le pouvoir général
du *pouvoir* soit attribué à un
de le conférer à perpétuité soi
en sorte que, par ce partage, l
pouvoir général se trouve dan
divisé et par conséquent pl
stacle à l'usurpation, dans
plus puissant. Enfin ce n'est

mande, l'octroi, la répartitio
ploi, le compte.

Rien ne prouve combien l'
ciété constituée est dans la na
l'analyse que je vais présente

1° Le *pouvoir* demande; c
que le *pouvoir* conservateur
parfaitement ce qui est néce
de la société.

2° La société-propriétair
Etats généraux octroie ou ac
nature que le propriétaire

(1) « Un père de famille, dit Montesqu
» lois à gouverner sa maison. » Voyez le
fait de cet homme prodigieux. *Esprit des*

» *des choses*, l'Etat ne cessera
» que le principe soit détruit o
» vincible nature ait repris so
parce que la valeur de l'impôt
sant, l'administration vouloit l
des besoins; et, parce qu'elle n
les Etats généraux, elle s'adres
parce que ces corps n'étoient p
enregistrer des lois fiscales, so
leur incompétence, ou pour n
le gouvernement recouroit à
des emprunts viagers ou per
tions, des taxes sur les office
sourdes d'impôts directs ou in

Mais s'il faut un impôt fi
constant comme les besoins,

quelques financiers comme
tion de finance, je répondr
par les grands rois comme u
de politique. Sixte-Quint,
avoient des sommes en réser
férable à celui d'un emprun

1° Parce qu'il est plus se

2° Parce qu'il ne met pa
la dépendance des banquie

3° Parce qu'il n'est pas
extension.

4° Parce qu'il ne favoris
l'agiotage.

Mais si le pouvoir partic
d'une volonté particulière e
des emplois inutiles ou dan

tion Anglaise; et si le lecteur
dit au chapitre 5 du livre I
constitution sur les arts et le
qu'on peut, à l'aide de cette
lange original d'imitation
tionnée et souvent sublime, e
et quelquefois atroce, triviale
qu'on remarque, chez les An

(1) *Cet Etat périra*, dit Montesquieu, e
la puissance législative y sera plus corro
assez obscur ne peut s'expliquer que par
cutive est le roi, ou le *pouvoir* de la socié
lative, ou le Parlement, est plus particul
commerçante. *Lorsque la puissance légi*
l'exécutive, c'est-à-dire, lorsque le Parlen
voudra empiéter sur la prérogative royal
société doit nécessairement arriver.

décrets du corps législatif, au
s'est dirigée de la manière la
la personne sacrée du monarq
de soutenir, sans encourir l'i
cent mille sans-culottes pe
plein champ, et sous la pré
mène ou l'influence d'un fact
rations du gouvernement et la
prendre parti pour ou contre
discussion la plus réfléchie
exprimer leur vœu sur les q
plus importantes; décider de
embrasser toutes les opinions
dicter à la sottise; se commu
que la cupidité peut suggére
peut-être à tous les attentats

sucs; ceux-ci ont fait de l'homm
ment déterminé par les besoins
nions, si commodes pour la
gouvernent, si favorables aux
sont gouvernés, se sont répand
gardé comme un vil animal,
au-dessous des animaux même

Je considère l'homme comm
roi de l'univers et de tout ce
peut, dans ses facultés morale
terre qu'il foule aux pieds, ni
servir à ses besoins : supérieur
sibles, l'être intelligent ne peu
êtres intelligens comme lui; so
dépend que très-peu de ces
« Dans l'espèce humaine, dit

Grèce, les Grecs modernes ou
plus de goût pour l'imitation
La poésie est de tous les peuples
de tous les climats, et partout l
sentimens ; elle ne diffère que
bords glacés de la Néwa ont r
avoient l'élévation et le feu des
ils ont entendu des accords qui
mollesse et la douceur de ceux d

Est-ce le courage qui est l'effe
Montesquieu le prétend ; et les
miques sur les fibres plus ou m
étaie son système, sont en contr
ture et l'histoire.

Il suivroit de ce système que
expliqué fort au long dans les li

mades, pasteurs ou chasseurs,
sister d'une vaste étendue de
en sortissent, qu'ils s'établis
enfin, ou qu'ils fussent extern

Ainsi les Cimbres et les Teu
tablir lorsqu'ils furent défaits
ridionaux, malgré l'avantage
ble, et le courage que, sel
devoient tenir de leur climat;
renversèrent l'empire Romain
férentes époques toute l'Asie
tale. La Chine, plus monarc

(1) « Nous voyons encore, dans les rel
» qui est au midi de la Sibérie, est aussi
» cultive pas. » (*Esp. des lois*, XVII, 3.)

cation et ses coutumes. *Ce qu*
coup de vérité l'auteur *de la F*
toujours de ce qui a été; la Cl
fois à l'autorité despotique de
et à l'autorité monarchique d
et de ses mœurs, par la même
» cédonien est encore aujourd'
» de l'empire Turc. » (*Gran*
Montesquieu, qui le remarque
au climat (qui est chaud cepe
climat de la Macédoine étoit
du reste de la Grèce ; et préve
il ne veut pas voir dans le Ma
descendant du soldat de Phil

(1) Le despotisme y avoit commencé sou
syriens. L'Ecriture dit de lui : *Cœpit esse p*

CHAPITRE

Causes de la corruption

On se doute bien que les éc
bué à l'influence du climat l
mauvaises de l'homme, n'ont
porter à la même cause les
sentiment que la nature a des
de l'espèce humaine, et que
de tout, fait servir à sa destru
du climat étoit commode pou

peuple de femmes et d'enfans
sur ses places publiques pour
un peuple sans jugement et
par une imagination sensible
quefois lui fit faire de grand
souvent lui fit faire de grand

(1) On ne peut lire sans étonnement,
» falloit rendre à Vénus, et les prostitution
» dorer.

« Chez les Grecs, dit le *Contrat social,*
» faire, il le faisoit lui-même ; il étoit sans
» esclaves faisoient ses travaux, sa grande
» la liberté ne se maintient qu'à l'appui
» deux excès se touchent. *Tout ce qui n'es*
» *convéniens, et la société civile plus que*
n'est pas dans la nature ! Et c'est de l'insen
nature et la société, que les sectateurs prét
sans législateurs des sociétés, ont fait un di

et maintenir les plus petites m
plus grandes, en donnant aux
sort ce qu'ont les autres en mo

Ce caractère sera plus ou m
noncé, selon qu'une nation se
parée des autres par une langu
ticulières, qu'elle sera réunie
sous un même culte, un même
même maison régnante, dans
caractère sera plus ou moins
institutions primitives y auro
plus ou moins de succès.

Les peuples soumis à une m
tuée auront beaucoup de car
contracté toutes les habitudes
sous les yeux des objets à tou

« Que du nombre des jours, ce j

Le caractère Français, retr
froyables calamités, juste châ
mens, peut encore soulever
malheur et de honte qui accab
née sans doute à étonner l'Eu
comme elle l'a épouvantée par
appartient ce prodige, et peut-
première impulsion : *quod, i*
difficillimum est, prima vox.

C'est ce ressort comprimé p
sion, qui, par sa réaction, r
Charles VII et Henri IV; l'Esp
Philippe V; la Suède, sous Gu
gal, sous le duc de Braganc

romanesque des Orientaux; d
tare humanisé, excellent peup
litesse des nations les plus civ
guerrières, l'héroïque et cou
nation vierge, peuple que *ses*
ser ce qu'il est, s'ils veulent
dans le Polonais, tout Sarma
son indépendance pour l'avoi
et jadis dans l'Ecossais, peu
mais égaré une fois par le fan
un roi malheureux.

On peut remarquer comm
blance commun à presque
sorte de fierté méprisante pou
que celles-ci leur reprochent
tère national : il faut qu'un p

reux, il ne faut pas qu'il soit *pouvoir*

ne faut pas qu'il soit peuple.

·Dira-t-on avec Rousseau : *Malo peri*

lam servitutem. Ce propos tant cité d'un

citer l'admiration de ce philosophe; c

dont le Palatin regrettoit la perte, n'éto

ticulier, c'est-à-dire, le *pouvoir* de pe

C'est, au contraire, la liberté qui est

orageuse, parce que tout ce qui est bie

de la société. La liberté sociale, la seul

société, se trouve avec la tranquillité

monarchie est le gouvernement de la n

blique je vois le plus grand nombre dar

contre les volontés de la nature, quelqu

culier, et celui des autres, d'où il résu

tous.

Il est à remarquer que les anciens, q

ne nous parlent que du tumulte et de

laires, et que les modernes qui vivent t

modérées, et qui leur doivent jusqu'à

cipes, soupirent après le gouvernement

ouvrage, ils ont fini par se dét
vue de leurs efforts impuissans
éternelles, l'observateur atten
tour célèbre, que des constr
divisés vouloient élever jusqu
purent achever. Ce n'est qu'ave
ration, et peut-être avec quelq
retrouvé ce tableau si vrai, si
fets de la multiplicité des *pou*
tion des sociétés, précisément
qui virent jeter les fondemen
tés, et au moment où leurs fo
parer pour toujours, emporta
der les sociétés diverses, les
l'unité de *pouvoir*, avoient b
et sensibles sur le danger de l

LIVRE V

INFLUENCE DES CLIMATS : (

FIN DE LA TABLE DU T

19